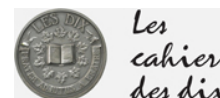


Les Cahiers des dix



Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion

Georges-Émile Lapalme and Quebec's Cultural Policy: beginnings, structure and disillusion

Fernand Harvey

Number 64, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/045787ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/045787ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

Georges-Émile Lapalme was the architect behind the creation in 1961 of the Quebec Ministry of Cultural Affairs. The objective of this type of organization, namely the development of an overall cultural policy for Quebec, was a first in North America where the British model of an Arts Council or that of the private American foundation were the norm. The creation of this ministry, based on the French model but linked to the question of Quebec's national identity, may be understood through an analysis of both Lapalme's personal cultural development and his political career. The minister's ambitious project in several cultural sectors came up against both political and administrative obstacles that provoked his disillusionment with politics. He tendered his resignation to Premier Jean Lesage on 4 September 1964.

Cite this article

Harvey, F. (2010). Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion. *Les Cahiers des dix*, (64), 1–46.
<https://doi.org/10.7202/045787ar>

Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion

PAR FERNAND HARVEY

« Ceux-là qui viennent et qui liront dans l'Histoire de nos inquiétudes d'hier, nos anxiétés d'aujourd'hui, répétant notre geste devant les ancêtres, s'inclineront devant ce que nous serons pour eux : des pionniers, des précurseurs. »

(Athanasie David, 1934)

« Nous sommes des pionniers dans ce domaine [de la culture], et je suis persuadé que ceux qui viendront après nous auront des budgets que nous tentons d'obtenir aujourd'hui. J'espère qu'ils auront un peu de reconnaissance pour les pionniers de 1961, 1962, 1963, 1964. »

(Georges-Émile Lapalme, 1964)

La place réservée à la culture dans le discours politique au Québec a longtemps été marginale, à quelques exceptions près. Les politiciens laissaient cette tâche aux intellectuels, aux journalistes et à certains clercs. Pourtant, la défense de l'identité canadienne-française relevait d'une conception tacite de la culture où langue française et religion catholique allaient de pair. Tout se passe comme si le lien entre la culture identitaire, artistique et littéraire d'une part et le discours et l'action politique d'autre part, dépendaient d'univers différents. Pourtant, quelques hommes politiques, parmi lesquels on peut inclure P.-J.-O.

Chauveau et Athanase David, ont eu l'intuition du lien à établir entre ces deux univers. C'est dans cette même foulée que s'inscrit l'action politique de Georges-Émile Lapalme. Avant bien d'autres dans son propre parti, il a su saisir l'importance de l'intervention de l'État dans le vaste domaine de la culture.

Si Georges-Émile Lapalme est associé à la Révolution tranquille et à la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, on connaît moins le long cheminement et les filiations idéologiques qui l'ont amené à privilégier la culture dans la sphère politique au Québec. Aussi, convient-il d'analyser ses intentions premières et les méandres de son action publique pour mieux comprendre le projet de développement culturel qu'il élabore progressivement en faisant siennes les nouvelles idées qui circulent au cours des années 1950. De fait, ses intentions premières, il faut les relier à sa formation collégiale et professionnelle, avant son entrée en politique active à partir de 1945. On peut, dès lors, mieux comprendre l'émergence de ses préoccupations culturelles à travers les vicissitudes de la politique partisane, d'abord comme député libéral au niveau fédéral, puis chef de l'opposition à Québec, soit de 1945 jusqu'à sa démission comme chef du Parti libéral en 1958. Par la suite, et jusqu'au moment de sa démission du gouvernement Lesage en 1964, cet homme de synthèse élabore son projet culturel pour le Québec, qu'il ne réussira pas à imposer autant qu'il le souhaitait. D'où son amère désillusion.

Les intentions premières

Né à Montréal, le 14 janvier 1907, Georges-Émile Lapalme passe son enfance et son adolescence à Joliette où s'installe son père pour y développer un commerce de tabac. Dans cette famille de petits industriels, le jeune Georges-Émile baigne très tôt dans un climat familial où politique et culture se côtoient. Sa mère, sa première institutrice, lui apprend à lire, écrire et compter. *Le Devoir* lui sert de premier manuel, car son père, un ardent partisan d'Henri Bourassa et de ses idées nationalistes, est abonné au journal¹. Il n'a que sept ans lorsque la Première Guerre mondiale est déclarée. Pour la première fois, il découvre l'existence de la France. Durant cette période, il développe un goût pour la lecture et fait la découverte de Léon Daudet qui devient son auteur de jeunesse préféré².

-
1. GEORGES-ÉMILE LAPALME, *Mémoires*, t. 1, *Le bruit des choses réveillées*, Montréal, Leméac, 1969, p. 27 et 31.
 2. *Ibid.*, p. 65.

Les années de collège

Ses années d'étude au Séminaire de Joliette débutent à l'automne de 1918 ; elles seront décisives pour le développement de ses intérêts littéraires et artistiques, encore qu'il portera par la suite un jugement assez sévère sur la qualité de l'enseignement classique reçu dans ce cadre clérico-conservateur aux horizons limités. Adeptes de lectures de toutes sortes, il se heurte à la pauvreté de la bibliothèque du collège et au contrôle des *mauvais livres* exercé par ses professeurs, en accord avec l'esprit du temps³. Les lectures accessibles se limitent aux classiques de la littérature française et aux romantiques.



Georges-Émile Lapalme (au centre, la main tendue) en compagnie de professeurs et de collègues de classe du Séminaire de Joliette à la cabane à sucre, 2 avril 1925. UQÀM, Services des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-049 :F3/1.

Son titulaire en classe de belles-lettres, l'abbé Georges Robitaille, possède une vaste érudition littéraire classique, incluant Corneille, Racine, Boileau et Bossuet, mais des poètes comme Baudelaire, Verlaine, Rimbaud ou Claudel lui sont étrangers. Il en va de même des Bourget, Bordeaux et Bazin⁴. En somme, l'univers culturel du cours classique de l'époque refusait d'y intégrer la modernité. Ce n'est que plus tard, devenu étudiant en droit à l'Université de Montréal, que Georges-Émile Lapalme prend conscience de son propre retard culturel et de celui du Canada français.

3. *Ibid.*, p. 108 et 111.

4. *Ibid.*, p. 141.

La critique sévère qu'il fait du cours classique des années 1920 ne se limite pas au champ littéraire, mais embrasse l'ensemble d'une formation qu'il juge sclérosée. Selon lui, l'enseignement de la philosophie n'aurait pas laissé de traces, contrairement à ce qu'on a pu observer dans les lycées français qui ont été le terreau de futurs écrivains et philosophes. Dans son esprit, la formation reçue au Séminaire de Joliette était un « ramassis de lieux communs, multi-centenaires », et l'« affirmation sans nuance d'une seule vérité⁵ ». Parce qu'elle a étouffé tout jugement critique et l'émergence d'un imaginaire créateur, cette formation aurait été la cause profonde d'un désir inassouvi : celui de devenir écrivain. « Nous avons passé à côté de l'âme canadienne-française sans la voir et sans en soupçonner même l'existence », écrit-il⁶. En outre, à cet « humanisme passablement attardé qui faisait abstraction de la science comme de la vie courante » venait s'ajouter l'amateurisme des professeurs lancés dans l'enseignement sans aucune formation pédagogique.

Ce diagnostic sans ménagement débouche inévitablement sur la question de la langue qui occupera, par la suite, une place centrale dans la pensée politique de Lapalme. Selon lui, la formation classique a provoqué un véritable fossé entre la connaissance et l'expression. « Quand venait le moment de parler et d'écrire, une cloison nous séparait des œuvres étudiées et nous retombions dans le dialecte de la rue. [...] Nous étions des produits du classicisme gréco-latin, incapables de parler et d'écrire proprement la langue maternelle. Il est difficile de pardonner cela⁷ ».

Parallèlement à l'éveil de l'importance de la culture, le jeune Lapalme découvre l'existence de la question nationale. Les longs plaidoyers de son père en faveur du nationalisme d'Henri Bourassa l'avaient déjà sensibilisé à la politique, mais c'est le mouvement de l'Action française de l'abbé Lionel Groulx qui lui fait découvrir la dimension proprement canadienne-française et québécoise de la question nationale, jusque-là centrée sur l'indépendance du Canada face à la Grande-Bretagne dans les discours d'Henri Bourassa. La parution, en 1923, de *Notre avenir politique*, une enquête de l'Action française, lance l'hypothèse d'un

5. *Ibid.*, p. 155.

6. *Ibid.*, p. 172. Quelques décennies plus tard, Fernand Dumont relatant l'expérience de sa génération dans l'univers de la pensée au cours des années 1950 écrit des propos similaires : « Nous écrivions à distance de notre être profond et nous vivions de même » : FERNAND DUMONT, *La vigile du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 ; Réédition Bibliothèque québécoise, 2001, p. 44.

7. *Ibid.*, p. 177.

État français en Amérique⁸. Les échos de cette enquête se font sentir jusqu'au Séminaire de Joliette, alors que le jeune Lapalme, au nom du Cercle Saint-Michel dont il est membre, prononce, en présence de l'abbé Groulx un discours lui exprimant son accord avec les orientations proposées :

L'origine, la langue, le territoire, la forme de gouvernement, voilà la nationalité d'un peuple. Il doit y travailler, s'il veut son autonomie, car cette autonomie complète, les grandes autorités nous disent qu'un peuple peut légitimement la vouloir. Ceci s'applique au Québec⁹.

Cette ouverture de jeunesse en faveur de l'Action française n'aura pas de suite. Une fois en politique, Lapalme, opte pour le Parti libéral, tout en conservant un sentiment national plus ou moins implicite avant la Révolution tranquille. Néanmoins, avec le recul du temps, il pourra écrire dans ses *Mémoires* :

Nos aînés voyaient surtout un programme de travail pour la génération montante et quand, longtemps après, il me fut donné d'élaborer une politique dans des conditions différentes de celles que j'avais connues adolescent, c'est à eux que je pensais. Mettant de côté le rêve, j'ai cru qu'il fallait empoigner la réalité et la plier. Ce serait notre rôle à nous¹⁰.

Lapalme ajoute toutefois que malgré « le nationalisme militant de l'Action française », qui offrait « une mystique », le Québec des années 1920 n'était pas encore une plaque tournante qu'il deviendra pour faire de la politique. Les yeux étaient plutôt tournés vers Ottawa¹¹. Ce constat ne l'empêche pas d'évoquer dans ses *Mémoires* la figure du jeune ministre Athanase David, qui, dès 1919, « eut la prémonition d'un état de choses qui lui paraissait déjà présent », en anticipant déjà l'entrée du gouvernement québécois dans le domaine de l'éducation et de la culture¹².

Les années d'université

Inscrit en droit à l'Université de Montréal à l'automne de 1925, Georges-Émile Lapalme est vite déçu de la piètre qualité du corps enseignant. Il signale

8. *Notre avenir politique. Enquête de l'Action française, 1922*. Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923, Conclusion de Lionel Groulx, p. 233-250.

9. Ce discours a été conservé dans les archives personnelles de Georges-Émile Lapalme déposées au Service des archives de l'UQAM, fonds Lapalme, « Notre avenir politique », 24 avril 1924, p.4. Cote 109P-040/1.

10. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.* t. 1, p. 149. Cette référence aux aînés de l'Action française inclut, outre Groulx, Édouard Montpetit, Louis-D. Dandurand, Antonio Perrault.

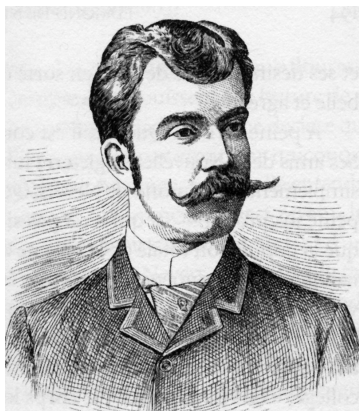
11. *Ibid.*, p. 148-149.

12. *Ibid.*, p. 130 et 177.

néanmoins quelques exceptions : Rodolphe Lemieux (histoire du droit), Émery Beaulieu (droit romain), Léon-Mercier Gouin (législation financière), Antonio Perrault (droit commercial), le juge Philippe Demers et, surtout, Édouard Montpetit (économie politique). Grâce à ces maîtres, il développe le goût de l'histoire en général, celle du droit en particulier. Mais c'est Édouard Montpetit qui fait sur lui l'impression la plus profonde :

Cet économiste, le premier de nos scientifiques et qui avait vécu auprès des grands noms français de la science et de la littérature voyait trop bien le décalage qui s'opérait ici entre les hommes de pensée et les autres. Nos héros de l'heure ne portaient pas la marque de l'intellectualisme et la renaissance nécessaire, obligatoire, ne bouchait pas l'horizon. Il faut lire son désenchantement qu'il exprime dans des pages toujours actuelles pour entrer dans l'état d'âme de celui qui fut le plus grand de nos universitaires¹³.

Lapalme avoue que Montpetit était devenu son « idole ». C'est par son intermédiaire qu'il fait la découverte d'Edmond de Nevers, souvent cité dans ses cours, ce qui l'incite à lire *L'avenir du peuple canadien-français*¹⁴. C'est pour lui une véritable révélation, le Canada français lui apparaissant alors « avec ses verrues, ses faiblesses, ses instruments de reconquête ». « En le refermant, écrit-il, je m'ouvrais une voie pour plus tard¹⁵ ».



Edmond de Nevers (1862-1906), écrivain et essayiste québécois. *Revue canadienne*, vol. II, 1, juill. 1907.



Édouard Montpetit (1881-1954), avocat, économiste et professeur à l'Université de Montréal.

13. *Ibid.*, p. 196.

14. EDMOND DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, Paris, Henri Jouve, 1896, XLVII, 441 p. Réédité beaucoup plus tard, soit en 1964, dans la collection « du Nénuphar », avec une préface de Claude Galarneau, Montréal, Fides, 1964, 332 p.

15. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 1, p. 220.

Rappelons ici quelques lignes de force de cet ouvrage qui aura une influence sur la vision culturelle de Lapalme. De Nevers divise son essai en trois parties : la première présente un bref panorama de l'histoire du Canada français, alors que la seconde pose un diagnostic sur l'état de la langue française, sur le système d'éducation, sur la vie littéraire et artistique ainsi que sur la colonisation. Quant à la troisième et dernière partie, elle s'ouvre sur une hypothèse géopolitique qui prône l'annexion aux États-Unis. On a souvent fait état de la mauvaise lecture que faisait Edmond de Nevers de la conjoncture nord-américaine de la fin du XIX^e siècle pour expliquer sa prédiction concernant l'annexion du Québec aux États-Unis¹⁶. Cependant, la force toujours actuelle de cet ouvrage réside dans la seconde partie qui pose un regard critique sur l'état de la culture canadienne-française.

Chez de Nevers, l'avenir de la langue française au Québec occupe une place centrale, d'autant plus qu'elle est associée à l'expression culturelle d'un peuple. Or, cette langue est menacée par les anglicismes liés à l'industrialisation, par la pauvreté du vocabulaire utilisé et par la crainte que bien parler puisse susciter des railleries autour de soi¹⁷. Il critique sévèrement le système d'éducation qui prévaut au Québec. Horizons limités des collèges classiques, absence de formation des maîtres, curiosité intellectuelle peu axée sur le développement d'une culture générale sont autant de failles qu'il met en lumière¹⁸. Le sous-développement de l'université n'échappe pas à sa critique puisque, selon lui, les études supérieures font cruellement défaut en ce tournant du XX^e siècle. Pourfendant une mentalité de médiocrité et d'autosatisfaction des élites qui considèrent « en savoir assez » pour eux et pour leurs enfants, il considère que le Canada français doit prendre sa place en Amérique en développant des chaires d'enseignement universitaire dans tous les domaines et en encourageant le développement de l'activité littéraire et artistique, à l'exemple des « petits peuples » de même taille en Europe.

C'est influencé par ce diagnostic que Lapalme portera plus tard dans ses *Mémoires* un jugement sévère sur ses années de collège et d'université, de même que sur la piètre qualité du français québécois. Mais pour l'heure, l'étudiant en droit installé à Montréal découvre l'univers littéraire contemporain que ses années de collège lui avaient caché. Sur les conseils d'un ami libraire, il met les bouchées

16. Sur Edmond de Nevers, voir : JEAN-PHILIPPE WARREN, *Edmond de Nevers : portrait d'un intellectuel, 1862-1906*, Montréal, Boréal, 2005, 322 p. ; PIERRE TRÉPANIÉ, « Le Québec en Amérique : Edmond de Nevers ou la quête d'une raison d'être », *L'Action nationale*, LXIX, n° 4, décembre 1979, p. 278-292.

17. EDMOND DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien français*, op. cit., p. 126-138.

18. *Ibid.*, p. 161-179.

doubles pour combler le retard de sa culture générale et se met à la lecture de Georges Duhamel, Marcel Proust, André Gide, Paul Morand, Romain Rolland, Charles Péguy, Georges Bernanos, François Mauriac et plusieurs autres¹⁹. Reçu avocat, il s'installe à Joliette en 1929, à la veille de la grande crise économique qu'il subit de plein fouet.

De ces mois, de ces années vides au point de vue professionnel, il est resté quelque chose d'utile et de vivace. Les heures qui passaient dans l'attente du client furent vouées à l'étude et à la lecture. De peine et de misère, j'édifiais une double bibliothèque, celle du métier et celle de l'homme²⁰.

Cette idée d'une réalité double entre l'action et la réflexion apparaît fondamentale dans la personnalité de Georges-Émile Lapalme. L'avenir allait confirmer cette tendance.

La préoccupation culturelle à travers les aléas de la politique partisane, 1945-1958

La longue période des études et des débuts de la vie professionnelle qui avait débuté au Séminaire de Joliette en 1918 se termine en juin 1945, alors que Georges-Émile Lapalme, tenté par la politique, est élu député libéral de Joliette-L'Assomption-Montcalm dans le gouvernement de Mackenzie King. Réélu aux élections de 1949 avec Louis-Saint-Laurent comme nouveau chef, il ne complète pas son mandat, puisqu'il est élu chef du Parti libéral du Québec, le 20 mai 1950.

De son passage dans la capitale fédérale, Lapalme conserve le souvenir d'un exil culturel. Son rôle de député d'arrière-ban et la domination de l'anglais au Parlement n'ont rien pour soulever son enthousiasme. « Dans cette cathédrale anglicane qui nous sert de parlement fédéral, écrit-il, j'éprouvais physiquement et intellectuellement la difficulté d'être Canadien français²¹ ».

Culture et politique dans le Joliette Journal

Alors qu'il est député fédéral sans grande influence, Lapalme prend l'initiative de fonder le *Joliette Journal* en 1947²². Dès ses débuts, ce journal se distingue par son contenu intellectuel plus substantiel que bien d'autres journaux régionaux. À chaque semaine, entre 1947 et 1949, Lapalme y signe deux chroniques : l'une

19. G.-É. LAPALME *Mémoires*, op. cit., t. 1, p. 215.

20. *Ibid.*, p. 243.

21. *Ibid.*, p. 297.

22. ANDRÉ BEAULIEU et al. *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. VIII, 1945-1954, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, p. 90-91.



Banquet de la campagne électorale de Georges-Émile Lapalme à l'aréna de Joliette, le 6 septembre 1949. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-630 :F3/7.

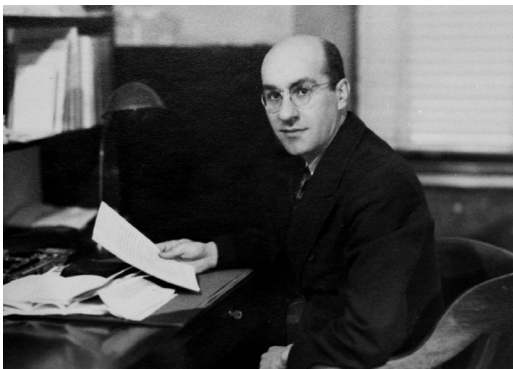
politique et l'autre culturelle. Si la première commente l'actualité politique fédérale, la seconde, d'une tout autre nature, aborde différents sujets sans liens directs avec l'actualité. « Il est un peu honteux pour nous qui parlons tellement de notre mission en Amérique, écrit-il, de constater l'insuffisance littéraire de nos journaux », en particulier de nos hebdomadaires régionaux²³. C'est pour faire œuvre d'éducation auprès du public qu'il entreprend de rédiger cette chronique culturelle où il est question de romans français, de musique, de bibliothèques et de culture générale, sans oublier des considérations sur la langue française et sur l'état de la vie littéraire au Québec. S'adressant à ses lecteurs, Lapalme déplore que trop peu d'individus se préoccupent d'acquérir une véritable culture générale qui puisse déborder le champ de leurs intérêts immédiats, sans tomber pour autant dans l'encyclopédisme. « Du moment que l'individu se montre curieux du mouvement qui se fait en dehors de son monde, il commence à se cultiver²⁴. »

23. G.-É. LAPALME, « Mission », *Joliette-Journal*, 17 novembre 1948.

24. G.-É. LAPALME, « Culture », *Joliette-Journal*, 1^{er} décembre 1948.

S'il s'imprègne de littérature française, Lapalme ne délaisse pas pour autant divers sujets liés à la culture canadienne-française, en particulier tout ce qui concerne l'état de la langue française et le développement de la littérature. Dans le domaine littéraire, il se réjouit certes des bilans annuels de la production québécoise que certains journaux commencent à publier en fin d'année, mais il n'en constate pas moins l'absence « d'un climat et d'une ambiance capables de faire surgir des œuvres fortes ». Qui plus est, il n'existerait aucune tradition qui puisse servir de point de repère et d'inspiration entre les générations d'écrivains²⁵. Par ailleurs, chez Lapalme, la question de la qualité de la langue française demeure une préoccupation de tous les instants. Dans une chronique intitulée « Langue écrite », il déplore l'abus du patois et du mauvais français mis dans la bouche des personnages de Gabrielle Roy et de Germaine Guèvremont, sans pour autant condamner l'usage de canadianismes de bon aloi. Dans son esprit, les dialogues insérés dans les romans doivent relever de la langue écrite et non de la langue parlée, sans quoi, bien des phrases deviendraient illisibles, au Québec comme en France²⁶. Voilà qui préfigure la querelle du *joual* du milieu des années 1960 !

Ces quelques échantillons des chroniques culturelles du *Joliette-Journal* témoignent d'un esprit sensible à l'écart culturel qui prévaut entre la France et le Canada français et du long rattrapage qu'il reste à faire ici. Dans l'immédiat, ce diagnostic n'appelle toutefois pas à une politique culturelle fédérale ou provinciale quelconque. C'est le citoyen Lapalme qui s'exprime avec sa réputation d'homme cultivé²⁷.



Georges-Émile Lapalme à son bureau au début des années 1950. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-020 :F1/1 (1/2).

25. G.-É. LAPALME, « Ambiance », *Joliette-Journal*, 6 octobre 1948. Lapalme commente également le bilan littéraire paru dans *Le Canada* du 11 décembre 1948 et de décembre 1949 : « Supplément », *Joliette-Journal*, 15 décembre 1948 et « Inventaire », 30 novembre 1949.
26. G.-É. LAPALME, « Langue écrite », *Joliette-Journal*, 7 janvier 1948.
27. « En plus d'être un homme sérieux, écrit de lui le journaliste EUGÈNE L'HEUREUX, M. Lapalme est aussi un homme très instruit et très cultivé », *Joliette-Journal*, 8 juin 1955.

Les chroniques politiques et les chroniques culturelles du *Joliette-Journal* attirent bientôt l'attention à l'extérieur de la région et sont reproduites régulièrement dans *L'Avenir du Nord*, *Le Canada*, et *Le Soleil*. Cela vaut à Lapalme une certaine notoriété, au point où le Parti libéral fédéral lui propose de publier un choix de ses chroniques politiques sous le titre de *La politique canadienne*, à l'occasion de la campagne électorale fédérale de 1949²⁸. Paradoxalement, la notoriété ainsi acquise au niveau fédéral le conduira au Parti libéral provincial dont il est élu chef, le 20 mai 1950, en remplacement de George Marler, leader intérimaire.

La culture, une question marginale dans le triangle Duplessis-Saint-Laurent-Lapalme

Lorsqu'il devient chef des Libéraux provinciaux, Lapalme hérite d'un parti désorganisé qui avait subi un cuisant échec lors des élections de 1948, sous la direction d'Adélard Godbout. Jadis indépendant et sûr de lui sous le règne d'Alexandre Taschereau, le Parti libéral provincial était maintenant dominé par les Libéraux fédéraux qui contrôlaient ses maigres finances et son organisation interne. Entre 1950 et 1955, entouré d'une poignée de fidèles collaborateurs, Lapalme s'emploiera à reconquérir l'autonomie du Parti, tout en faisant face à la machine politique de l'Union nationale et de son chef tout-puissant, Maurice Duplessis²⁹. Cette traversée du désert a été longuement évoquée dans ses *Mémoires* et dans certaines analyses récentes³⁰. Retenons néanmoins quelques faits marquants susceptibles d'expliquer le contexte politique des années 1950, peu propice à un débat sur la place de la culture dans le l'espace public.

Lors de la campagne électorale de juillet 1952, Lapalme met de l'avant le thème de la *justice sociale* qui lui vaut les accusations de « socialisme » de la part de Duplessis et l'inimitié des bailleurs de fonds libéraux fédéraux, imbus de l'idéologie du *laissez-faire*. Un froid existait déjà entre Lapalme et Saint-Laurent à la suite du discours de ce dernier à la Chambre des Communes, le 26 février,

28. G.-É. LAPALME, *La politique canadienne*, 1949, 52 p. Cette plaquette sera tirée à 100,000 exemplaires.

29. Jean-Louis Gagnon, permanent du Parti, Jean-Marie Nadeau (publicité), Guy Nadon, Gérard Brady, Guy Roberge, Paul Gérin-Lajoie et Jean-Paul Grégoire forment une bonne partie de l'aile réformiste de tendance nationaliste. Voir : JEAN-CHARLES PANNETON, *Georges-Émile Lapalme, précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB-Éditeur, 2000, p. 38.

30. Voir en particulier : JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, dir., *Georges-Émile Lapalme*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, 303 p. ; JEAN-CHARLES PANNETON, *Georges-Émile Lapalme, op. cit.* 191 p.

dans lequel le premier ministre du Canada approuvait l'entente conclue entre Duplessis et les compagnies minières américaines pour l'exploitation du fer de l'Ungava. Duplessis ne se privera d'ailleurs pas pour utiliser contre Lapalme cet appui inattendu de Saint-Laurent lors des élections de 1952. Battu dans son comté de Joliette, Lapalme réussit à se faire élire dans Outremont lors de l'élection partielle du 9 juillet 1953 et fait son entrée à l'Assemblée législative comme chef de l'opposition.

Deux ans plus tard, un autre incident allait illustrer les difficiles relations entre libéraux provinciaux et fédéraux. En février 1954, Duplessis fait adopter un projet de loi créant un impôt provincial sur le revenu. Le Parti libéral hésite, puis vote contre, après avoir reçu secrètement l'assurance que jamais le gouvernement fédéral n'accorderait des points d'impôt au Québec pour compenser le nouvel impôt provincial. Mais



Georges-Émile Lapalme au micro de CKVL, lors la campagne électorale de 1956. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-020 : F1/1 (1/2).



Regroupement devant les bureaux du Comité central libéral du comté de Joliette lors de la campagne électorale de Georges-Émile Lapalme en 1952. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-630 : F3/2.

Saint-Laurent se ravise et cède à Duplessis, laissant Lapalme dans une position politiquement intenable. Ces deux incidents ravivent le désir que Lapalme avait manifesté dès 1950 de créer une structure autonome pour le Parti libéral du Québec, par rapport au grand frère fédéral.

L'année 1955 marque la concrétisation de cette volonté d'autonomie avec la mise sur pied par l'aile nationaliste du parti de la Fédération libérale du Québec qui tient son premier congrès le 4 novembre. Déjà en mars, un nouveau journal, *La Réforme*, sous la direction de Jean-Louis Gagnon, assurait la diffusion des idées libérales en prenant le relais du défunt *Canada*. De cette époque, Gagnon dira qu'elle a recentré l'action politique des libéraux provinciaux sur le Québec en s'inspirant désormais de la tradition autonomiste d'Honoré Mercier, plutôt que de celle pancanadienne de Wilfrid Laurier³¹. Il n'en demeure pas moins que Lapalme éprouvera de la difficulté à définir la position autonomiste de ses programmes électoraux de 1952 et de 1956, coïncé qu'il était entre le nationalisme conservateur de Duplessis et les volontés centralisatrices des libéraux fédéraux. Dans l'opinion publique, reflétée en cela par certains médias comme *Le Devoir*, on aura du mal à dissocier les libéraux provinciaux de leurs cousins fédéraux et à croire à la sincérité du nationalisme de Lapalme³². Quoi qu'il en soit, la Fédération libérale du Québec engage la lutte pour son autonomie en dénonçant les pactes de non-agression et les sympathies tacites entre candidats libéraux fédéraux et ceux de l'Union nationale dans certains comtés du Québec. Lapalme plaide sa cause à Ottawa et obtient finalement gain de cause dans ce dossier. De son côté l'Union nationale s'alliera désormais aux conservateurs de John Diefenbaker lors des élections fédérales de 1957.

Malgré tous ses efforts pour se doter d'un programme cohérent, Lapalme perd les élections de 1952 et celles de 1956, laissant ainsi le champ libre à la domination politique de Duplessis sur le Québec des années 1950. Le programme élaboré par le Parti libéral lors de ces deux élections insiste principalement sur diverses mesures susceptibles d'instaurer une « justice sociale » et d'assurer un contrôle de l'État québécois sur le développement des richesses naturelles. À certains égards, ce programme préfigure l'État providence de la Révolution tranquille³³.

31. JEAN-LOUIS GAGNON, *Les Apostasies*, t. 2, Montréal, La Presse, 1985, p. 388.

32. JEAN-CHARLES PANNETON, *Georges-Émile Lapalme... op. cit.*, p. 63-64.

33. Voir le contenu des programmes de 1952 et 1956 du Parti libéral du Québec dans JEAN-LOUIS ROY, *Les programmes électoraux du Québec*, t. 2, Montréal, Leméac, 1971, p. 352-356 ; 363-372.

Si le programme de 1952 comporte certaines propositions en matière d'éducation au niveau de l'accessibilité et du financement, il reste étonnamment muet en ce qui concerne la culture. Pourtant, diverses propositions avaient été formulées au congrès du Parti de 1950. On y préconisait le développement de bibliothèques publiques en milieu rural et urbain, l'aide aux organisations artistiques et le développement du Conservatoire de musique et d'art dramatique³⁴.

Par la suite, influencé d'une part par la Commission Massey qui donnera naissance au Conseil des arts du Canada en 1957³⁵ et d'autre part par la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnel au Québec (1953-1956) qui contient un important volet culturel, le programme de 1956 fait explicitement référence aux « arts et aux sciences ». Désormais convaincu que le gouvernement provincial a un rôle à jouer dans la promotion de la vie culturelle au Québec, le Parti libéral propose la création d'un Conseil provincial des arts et des sciences, indépendant de toute politique partisane. Ce conseil aurait pour mission de promouvoir et coordonner les activités culturelles à l'intérieur et à l'extérieur du Québec. Il accorderait également des bourses aux chercheurs universitaires et aux artistes, de même que des subventions aux institutions et associations culturelles, en plus d'encourager les échanges culturels et scientifiques entre le Québec, les autres provinces et les pays étrangers ; il subventionnerait enfin un réseau de bibliothèques publiques à travers la province³⁶. Fait à noter, il n'est pas question de la création d'un ministère des Affaires culturelles, compte tenu du fait que la France qui influence d'une certaine façon la politique culturelle du Québec, n'institue le sien qu'en 1959. C'est plutôt le Conseil des arts du Canada, alors en voie de gestation au niveau fédéral et inspiré du modèle britannique du *arm's length*, qui inspire Lapalme et le Parti libéral. D'autant plus qu'un tel conseil au niveau provincial était également proposé pour le Québec dans les recommandations du Rapport Tremblay.

Cette décennie qui précède la Révolution tranquille, Lapalme ne peut s'empêcher d'y jeter rétrospectivement un regard amer :

Quand je songe aux années noires de 50 à 60, au cours desquelles une politique s'élaborait péniblement autour de la justice sociale et des richesses naturelles, autour de notre présence française et de notre culture, je ne puis m'empêcher de me rap-

34. Document synthèse des résolutions du Parti libéral, 1950-1956, Archives de l'UQAM, Fonds G.-É. Lapalme, 109P 630/119.

35. *Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada* (1949-1951), mieux connue sous le nom de Commission Massey en raison de son président, Vincent Massey.

36. JEAN-LOUIS ROY, *Les programmes..., op. cit.*, p. 371.

peler qu'à l'époque non seulement nous étions traités de communistes par les experts en ristournes, mais que nous ne faisons pas l'unanimité au sein du Parti libéral lui-même³⁷.



Georges-Émile Lapalme et Maurice Duplessis vers 1958. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-020 : F1/1 (1/2).

Une démission propice à l'élaboration d'une politique culturelle : 1958-1959

En octobre 1957, Lapalme annonce son intention de quitter la direction du Parti libéral à la suite de la défaite électorale de l'année précédente. Lors du congrès plénier du Parti qui choisit Jean Lesage pour nouveau chef, le 31 mai 1958, Lapalme prononce un discours qui agit comme un véritable électrochoc sur les militants. Il y dénonce les divisions internes qui ont miné la crédibilité des Libéraux au cours des années 1950 et prône d'importantes réformes pour le Québec. Dans son esprit, il revient au Parti libéral d'être l'instrument de cette nouvelle société à venir.

Toujours député, mais en retrait de l'action sur le terrain qu'il laisse à son successeur, Lapalme en profite pour prendre un certain recul et amorcer une réflexion de fond sur le contenu d'un programme de gouvernement comme

37. Discours de GEORGES-ÉMILE LAPALME au diner-bénéfice de la Fédération libérale du Québec, 3 septembre 1962. UQAM, Fonds Lapalme, 109P-630/ 167.

alternative à l'Union nationale. Cette réflexion prend la forme d'un rapport en deux volets qu'il rédige entre le 11 mai et le 15 juillet 1959. Intitulé *Pour une politique*, ce texte circule en mode ronéotypé à quelques dizaines d'exemplaires au sein des instances du Parti. Publié en forme de livre à titre posthume en 1988, *Pour une politique* peut être considéré avec le recul du temps comme le véritable programme de la Révolution tranquille³⁸. Son auteur y aborde chacun des secteurs liés à l'action de l'État : les richesses naturelles, la santé, l'industrie et le commerce, la voirie, l'administration publique, la planification, les mœurs électorales et la démocratie, les relations fédérales-provinciales, sans oublier la culture et l'éducation qui figurent en tête de liste.

Dans le domaine de la culture, ce texte fondateur est l'occasion pour Lapalme d'opérer une véritable synthèse entre les deux volets de son être : l'homme de culture générale et l'homme de l'action politique. « Le moment est venu, écrit-il, de concevoir politiquement l'État provincial du Québec comme un phénomène culturel. [...] C'est la synthèse de ce qu'a écrit Siegfried et, avant lui, Edmond de Nevers³⁹. » Siegfried avait, en effet, affirmé qu'il appartenait aux Canadiens français de profiter de toute leur chance historique pour créer une culture qui leur soit propre⁴⁰. Et le cœur de cette culture n'est plus, comme chez Duplessis, la foi catholique, mais la langue française dans toutes les dimensions de la vie sociale et nationale. Lapalme manifeste aussi son respect pour un petit nombre d'intellectuels contemporains qui ont tenté de sonner le réveil : Édouard Montpetit, son vieux maître d'économie politique, le cardinal Rodrigue Villeneuve, l'écrivain Victor Barbeau et, plus récemment, le père Richard Arès, s.j. membre de la Commission Tremblay, les journalistes André Laurendeau et Jean-Louis Gagnon, l'historien Michel Brunet et le sociologue Jean-Charles Falardeau. On s'étonne de ne pas y voir figurer le nom de l'abbé Lionel Groulx, penseur de la question nationale, qu'il évoquera plus tard dans ses *Mémoires* comme une source d'inspiration.

En somme, dans la rédaction d'une politique culturelle pour le Québec, Lapalme se situe à la jonction de ses propres idées et de celles qui circulent dans la seconde moitié des années 1950, dans la foulée de la Commission Massey et surtout de la Commission Tremblay. D'ailleurs, une publication de la Fédération libérale du Québec résumait en 1957 le contenu et les recommandations de ces deux commissions. De la Commission Tremblay, on retient que « la culture canadienne-française n'a qu'un seul véritable foyer : la province de Québec » et

38. GEORGES-ÉMILE LAPALME, *Pour une politique*, Montréal, VLB Éditeur, 1988, 353 p.

39. *Ibid.*, p. 83.

40. ANDRÉ SIEGFRIED, *Le Canada, puissance internationale*, 3^e éd., Paris, A. Colin, 1939.

que le Canada ne saurait se concevoir sans la coexistence de deux cultures distinctes, celle du Québec et celle du Canada anglais⁴¹.

Pour Lapalme, une politique de la langue française s'impose donc d'emblée comme la pierre angulaire de la rénovation culturelle du Québec. Aussi, reprend-t-il à son compte la recommandation de la Commission Tremblay – elle-même inspirée par le mémoire de l'Académie canadienne-française – concernant la création d'un Office de la langue française. Cet organisme créé par l'État aurait d'abord pour mandat de réformer les mauvais usages du français dans la vie parlementaire, la législation et l'administration publique. Plus largement, il étendrait son action à l'ensemble de la vie publique au Québec, incluant l'école et les médias. Il s'agirait non seulement de défendre la qualité du français, mais aussi de créer de nouveaux mots pour rendre compte des réalités contemporaines. L'Office se préoccuperait aussi de donner au Québec un visage français, en plus d'avoir à sa charge un réseau de bibliothèques publiques en milieu urbain et en milieu rural.

Cette première politique linguistique, axée pour l'essentiel sur la qualité du français, ne propose aucune législation contraignante dans le domaine de l'affichage, de la langue de travail ou de la langue d'enseignement et encore moins une proclamation du français comme langue officielle du Québec⁴². Manifestement, les esprits n'étaient pas mûrs pour de tels bouleversements qui ne viendront qu'au cours des années 1970.

La politique culturelle de Lapalme prévoit en outre la création d'un Bureau provincial d'urbanisme qui intégrerait la Commission des monuments historiques existante, de façon à ce qu'une architecture nouvelle et originale puisse se développer, en harmonie avec la préservation du patrimoine bâti⁴³.

Par ailleurs, les arts et des lettres sont, selon Lapalme, les enfants pauvres de la politique provinciale. Puisque « l'art manifeste la personnalité d'un peuple », il importe donc que l'État y apporte son soutien, notamment par l'institution d'un théâtre national qui permettrait peut-être la naissance d'une dramaturgie québécoise dont l'absence se fait sentir. De la même façon faudrait-il pour la littérature relancer le prix David, orphelin d'un jury depuis deux ans. Et que dire

41. Institut de recherches politiques de la Fédération libérale provinciale, *Problèmes politiques du Québec. Répertoire bibliographique des Commissions royales d'enquête présentant un intérêt pour la politique de la province de Québec, 1940-1957*, Montréal-Québec, 1957, p. 72. Il faut voir dans cette affirmation des deux nations culturelles une influence de la pensée de l'historien Michel Brunet qui avait présenté un mémoire à la Commission Tremblay au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

42. G.-É. LAPALME, *Pour une politique*, op. cit., p. 88-91.

43. *Ibid.*, p. 92-94.

du service de la Cinématographie provinciale qui n'encourage pas le véritable développement d'un cinéma d'ici !

Pour encadrer la mise en œuvre de cette politique, Lapalme propose la création d'un ministère des Affaires culturelles. L'idée est nouvelle dans le programme libéral où il était plutôt question jusqu'ici d'un Conseil provincial des arts, calqué sur le modèle du Conseil des arts du Canada, un organisme dispensateur de subventions pour le milieu culturel. Lors de la dernière session parlementaire du gouvernement de l'Union nationale, Lapalme revient à la charge et propose de changer le nom du secrétariat de la Province en celui de ministère des Affaires culturelles⁴⁴.

Deux explications peuvent être formulées eu égard à cette nouvelle orientation. La première, liée à l'influence française, fait référence aux nouvelles orientations politiques de la Cinquième République qui suscitent la création du ministère des Affaires culturelles, avec André Malraux comme premier titulaire en 1959. On a souvent évoqué le fait que ce ministère avait été institué à la demande du général de Gaulle qui voulait ainsi faire une place pour son ami Malraux au sein du gouvernement, après l'expérience malheureuse de ce dernier au ministère de l'Information. Il semble cependant que des raisons plus profondes expliquent la création de ce ministère qui répondait à une vieille revendication des milieux artistiques français.

De fait, trois autres expériences de ministère autonomes des arts ont pu être relevées en France. La première remonte à 1870, soit au début de la Troisième république, alors que le gouvernement d'Émile Ollivier transfère au nouveau ministère des Beaux-arts une partie des administrations culturelles alors rattachées à la Maison de l'empereur Napoléon III. Par la suite, la culture est rattachée au ministère de l'Instruction publique. En 1881, le gouvernement Gambetta rétablit le ministère des Beaux-arts et en confie la responsabilité au journaliste Antonin Proust. Ce ministère ne survit pas à la chute du gouvernement, 73 jours plus tard. Il suscitera une nostalgie durable chez les artistes, d'autant plus que les Beaux-arts sont alors réduits à un sous-secrétariat d'État au ministère de l'Instruction publique. Au cours des années 1930, le retour d'un ministère des Arts devient une revendication des partis de gauche, notamment du Parti communiste, mais sans convaincre. En 1936, le Front populaire maintient, en effet, les Beaux-arts sous la tutelle de l'Éducation nationale.

44. *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2011, séance du 29 février 1960.

La troisième tentative se situe sous la Quatrième République, en 1947, alors que le gouvernement Ramadier confie au journaliste Pierre Bourdan la brève expérience d'un ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, avant de privilégier à nouveau la formule du secrétariat d'État rattaché à l'Éducation nationale. Disposant d'un budget médiocre, le secrétariat aux Beaux-arts continue de susciter le mécontentement chez les artistes. En décembre 1955, Robert Brichet, un agent de ce secrétariat, publie dans *Les Cahiers de la République* un vibrant plaidoyer « Pour un ministère des Arts » qui fait grand bruit et suscite un débat dans les milieux de l'art. Deux ans plus tard, dans la foulée du retour au pouvoir du général de Gaulle, son chef de cabinet, Georges Pompidou, inspiré par le débat autour d'un ministère des Arts, convainc Malraux de créer un tel ministère qui trancherait avec « le misérable sous-secrétariat d'État aux Beaux-arts » et qui cautionnerait une politique de « grandeur » de la part de l'État français⁴⁵.

En créant un ministère des Affaires culturelles, la France faisait figure d'exception en Europe. L'idée était considérée avec méfiance par des États comme l'Italie ou l'Allemagne où les premiers ministères de la culture avaient été créés sous des régimes fascistes⁴⁶. Au Québec, il ne semble pas qu'une telle méfiance ait existé de façon significative à l'aube de la Révolution tranquille, si l'on en juge par l'accueil positif fait au nouveau ministère, lors de sa création.

Quant à Georges-Émile Lapalme, qui suivait de près la politique française, il a eu tôt fait d'adopter cette idée plus englobante d'un ministère des Affaires culturelles, plutôt que d'un Conseil des arts, plus indépendant du pouvoir politique, mais plus limité dans ses attributions. Il est, par ailleurs, intéressant de noter que le gouvernement Lesage s'appropriera le vocabulaire gaulliste en introduisant, au début des années 1960, la notion de « politique de grandeur » pour le Québec.

La seconde explication du choix de Lapalme pour la création d'un ministère plutôt que d'un conseil des Arts tient à la *question nationale* qu'il associe étroitement à la culture, considérée comme une manière d'être, de penser et d'agir. Le ministère prévu aurait en effet une plus grande cohérence du fait qu'il aurait la responsabilité de s'occuper de questions culturelles plus large. Dès lors, un ministère des Affaires culturelles pourrait intervenir non seulement dans le domaine des arts et des lettres, mais également dans celui de la langue, du patrimoine, de

45. MARYVONNE DE SAINT FULGENT, *Culture et Communication. Les missions d'un grand ministère*, Paris, Découverte Gallimard, 2009, p. 12-14.

46. « L'Europe et la culture », Rapport des travaux parlementaires du Sénat français : <http://www.senat.fr/rap/r10-213/r00-2138.html>

l'urbanisme, de l'intégration des immigrants et des minorités francophones hors Québec⁴⁷.

La conception englobante de la culture de Lapalme l'amène à considérer le domaine de l'éducation. Dans son esprit, la force à venir de la société québécoise passe par la culture, plutôt que par le poids du nombre ou la richesse. Et cette culture, s'empresse-t-il d'ajouter, « il faudra aller en chercher les éléments dans l'éducation ». C'est pourquoi il insiste sur l'importance de repenser complètement la formation des maîtres. Pour un certain temps, il faudra, selon lui, importer massivement des instituteurs venus de France pour améliorer la qualité de la langue d'enseignement⁴⁸. Le programme de Lapalme prévoit aussi la création d'une commission royale d'enquête sur la situation de l'enseignement, la création d'un ministère de l'Instruction publique, ainsi que diverses mesures telles que la scolarité obligatoire, la gratuité scolaire à tous les niveaux et des subventions statutaires aux institutions d'enseignement.

Cette étroite relation entre la culture et l'éducation chez Lapalme se retrouve également dans un article du sociologue Jean-Charles Falardeau paru en 1958 dans *La Réforme*, l'organe du Parti libéral. Pour ce dernier, la culture ne se limite pas à l'enrichissement spirituel de l'individu au contact des œuvres intellectuelles et des beaux-arts, mais au sens plus général et plus profond, elle peut être considérée comme « l'héritage d'institutions et de valeurs constituant le patrimoine de l'ensemble de la société canadienne-française⁴⁹ ».

Parce que l'appareil d'État souhaitable pour le Québec semble sur le point de se concrétiser, Lapalme établit une liste de ministères. On y retrouve des ministères déjà existants et aussi de nouvelles entités qui verront progressivement le jour au cours des années 1960 : les Richesses naturelles (1961), les Affaires fédérales-provinciales (1961), les Affaires culturelles (1961), l'Éducation (1964), l'Immigration (1968). Il n'y manque qu'un ministère des Relations internationales, lequel est institué en 1967 sous le nom de ministère des Affaires intergouvernementales.

En prévision des élections générales prévues au Québec pour le 22 juin 1960, Jean Lesage demande à Georges-Émile Lapalme de résumer son document

47. G.-É. LAPALME, *Pour une politique*, op. cit., p. 96-98. Cette vision englobante de la culture est précurseur du Livre blanc sur le développement culturel du ministre Camille Laurin, paru en 1978.

48. *Ibid.*, p. 108 ; 112-113.

49. JEAN-CHARLES FALARDEAU, « Nécessité d'une politique pour la culture et l'éducation », *La Réforme*, 19 juin 1959.

Pour une politique, afin d'en faire le programme officiel du Parti libéral. Publié sous forme de brochure, le programme prévoit, à l'article 1, la création d'un ministère des Affaires culturelles, lequel aurait juridiction sur cinq organismes : l'Office de la langue française, le service du Canada français d'Outre- frontières, le Conseil provincial des arts, la Commission des monuments historiques et le Bureau provincial d'urbanisme⁵⁰.

Georges-Émile Lapalme et « le paradis du pouvoir », 1960-1964

Alors qu'il rédigeait *Pour une politique*, Lapalme a eu cette pensée lucide concernant l'avenir : « Le jour où le pouvoir lui sera remis, le Parti libéral aura un minimum de quatre ans devant lui. Ce sera suffisant pour établir les structures. Les résultats seront ensuite très lents. Raison de plus pour procéder au plus tôt⁵¹. » Si l'effet des réformes amorcées par *l'Équipe du tonnerre* a été plus rapide que prévu dans l'administration publique en général et en éducation en particulier, sa prédiction allait s'avérer assez juste en ce qui concerne les Affaires culturelles.

La création du ministère des Affaires culturelles

Le 8 mars 1961, l'Assemblée législative adopte la loi créant le ministère des Affaires culturelles. Georges-Émile Lapalme en devient le premier titulaire en plus de s'être vu confier, l'année précédente, le poste de procureur général⁵². C'est à contrecœur qu'il avait accepté cette seconde fonction, car la réforme de la police provinciale et de la justice occupait beaucoup de son temps. « Je vivais, écrit-il, la vie que je n'aurais jamais voulu vivre. Croyant pouvoir me reposer dans la CULTURE, je restais rivé à la Justice en même temps que nous tentions d'édifier une sorte de siège social de la culture⁵³. »

Tout était à construire dans ce nouveau ministère des Affaires culturelles, une première en Amérique du Nord. Lapalme choisit d'abord l'historien Guy Frégault comme sous-ministre. Puis débutent le long processus de mise en place des structures administratives et le recrutement d'un personnel qualifié.

50. Le programme de 1960 du Parti libéral du Québec est reproduit dans *Pour une politique*, *op. cit.*, p. 309-335.

51. *Ibid.*, p. 88.

52. G.-É. Lapalme a été procureur général, du 5 juillet 1960 au 8 août 1963 ; vice-premier ministre, de juillet 1960 à septembre 1964 et ministre des Affaires culturelles, du 28 mars 1961 au 9 septembre 1964.

53. G.-É. LAPALME, *Mémoires*, t. 3, *Le paradis du pouvoir*, Montréal, Leméac, 1973, p. 92



Guy Frégault à son bureau du ministère des Affaires culturelles, 8 novembre 1970. Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, fonds Guy Frégault, Ph95-157.

Le MAC héritait, dans un premier temps, d'une série d'organismes à caractère culturel, jusque-là sous la juridiction du Secrétariat de la province : les Archives de la province, la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal, la Commission des monuments historiques, les Concours artistiques de la province et les Concours littéraires et scientifiques, les conservatoires de musique et d'art dramatique de Montréal et de Québec, l'Inventaire des œuvres d'art, le Musée

de la Province, le Service d'Astronomie et le Service des Bibliothèques publiques. Seules les écoles de Beaux-arts de Montréal et de Québec échappaient à ce transfert pour demeurer au ministère de la Jeunesse, après avoir été longtemps sous la responsabilité du secrétariat de la Province. À l'exception du secteur des bibliothèques, ces institutions avaient été créées au cours des années 1920 par Athanase David, alors secrétaire de la Province⁵⁴. Elles avaient été maintenues dans un état de sous-financement et sans vision d'ensemble sous le gouvernement de Maurice Duplessis.

À cet héritage institutionnel venaient s'ajouter les nouveaux services prévus par Lapalme dans son programme politique, soit l'Office de la langue française (avril 1961) et le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris (janvier 1963), et le service du Canada français d'Outre-frontière (1^{er} septembre 1963). Il fallait aussi donner plus de cohérence à l'action de l'État québécois dans le domaine des arts et des lettres, tant au niveau de la création que de la diffusion, d'où la mise sur pied du Conseil des arts du Québec, un organisme consultatif qui entre en fonction à la fin de janvier 1962. À cela s'ajoute une Direction générale des arts et des lettres, le 1^{er} avril 1963. Force est de constater le décalage qui existe entre la création du ministère des Affaires culturelles, le 1^{er} avril 1961 et la mise en place de ses différents services. Un écart de deux ans, dans certains cas, ce qui n'est pas sans exaspérer Lapalme et son sous-ministre Frégault. D'autant plus que le MAC dispose d'un budget bien en deçà de ses besoins au cours de ces

54. FERNAND HARVEY, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », *Les Cahiers des Dix*, n° 57 (2003) : p. 31-83.

années. Le premier budget n'est que de 3,1 millions en 1961-1962, soit la moitié de celui du ministère de la Chasse et de la Pêche. L'année suivante, le montant alloué au Ministère stagne à 3,6 millions, alors qu'on réclamait plus du double. Puis, les crédits passent à 5,2 millions en 1963-1964. En comparaison, le ministère de la Jeunesse dispose de 259 millions, la même année⁵⁵.

Lapalme et sa petite équipe de fonctionnaires doivent se battre contre les lenteurs de l'appareil gouvernemental afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir de nouveaux postes. Pourtant, le duo Lapalme-Frégault ne manquait pas de vision ni d'ambition pour le développement culturel du Québec comme en fait foi l'organigramme du MAC au cours de l'année 1963-1964 (Tableau 1). Les structures du Ministère sont alors loin d'être complétées, car on n'y trouve qu'une seule Direction générale : celle des Arts et des Lettres, à laquelle il manque encore le service des Arts plastiques, déjà projeté par Lapalme, mais qui ne sera créée qu'en 1965 par Pierre Laporte, son successeur. Il en va de même de la direction générale de la Conservation et de la Diffusion qui ne regroupera qu'en 1965 divers services et organismes qui apparaissent de façon désordonnée dans l'organigramme de 1963.

TABLEAU 1

Les structures du ministère des Affaires culturelles en 1963-1964

	Responsable en 1963	Date de création	
		Avant 1961	Après 1961
Ministre Sous-ministre Secrétaire exécutif	Georges-Émile Lapalme Guy Frégault Paul-Omer Lemieux		1 ^{er} avril 1961
Services administratifs			mai 1961
• Relations extérieures & information	Ernest Pallascio-Morin, dir.		12 mars 1962
• Personnel	Jean-Luc Cazeau, dir.		
Direction générale des arts et des lettres et ses services :			1 ^{er} avril 1963
• Lettres	Jean Octeau		
• Musique	Clément Saint-Germain		
• Théâtre	Wilfrid Pelletier		
• Recherches	Guy Beaulne		
• Aide à la création	Romuald Miville-Deschênes		
	Paul Mercier		

55. GUY FRÉGAULT, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 34-35.

TABLEAU I (suite)

	Responsable en 1963	Date de création	
		Avant 1961	Après 1961
Office de la langue française • Rédaction-révision • Terminologie	Maurice Beaulieu* A Dupuis ; R. Lévesque Gilles Leclerc		1 ^{er} avril 1963
Service des Bibliothèques publiques Commission des Bibliothèques publiques (consultatif) Bibliothèque Saint-Sulpice	Gérard Martin Napoléon Leblanc, président Georges Cartier	1959 1959 1941	
Service des Monuments historiques Commission des monuments historiques	Sylvio Dumas Paul Gouin, président	 1922	1 ^{er} avril 1963
Musée du Québec	Gérard Morisset	1933	
Archives du Québec	Bernard Weilbrenner	1920	
Inventaire des œuvres d'art	Gérard Morisset	1937	
Conservatoire de musique et d'art dramatique	Roland Leduc dir.-gén. Raoul Jobin, dir. À Québec	1942	
Archéologie	Albert Gérin-Lajoie		1962
Astronomie	Paul-H. Nadeau	1943	
Service du Canada français d'outre-frontières	Georges-Henri Dagneau**		1 ^{er} sept. 1963
Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris	Robert Élie Jean Hamelin		16 août 1962

* Maurice Beaulieu succède à Jean-Marc Léger qui a occupé brièvement le poste de directeur de l'OLF du 1^{er} avril au 24 mai 1962, avant de démissionner. *Rapport annuel du MAC 1962-1963*, p. 145.

** La demande d'engagement de G.-H. Dagneau avait été faite au Conseil de la Trésorerie par le MAC 14 mois plus tôt, soit le 10 juillet 1962.

Source : Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles*, 1962 et 1963.

Les crédits alloués au MAC demeurent donc modestes à l'époque de Lapalme. Au moment où les activités culturelles du secrétariat de la Province sont transférées au nouveau ministère des Affaires culturelles, ce dernier dispose, comme on l'a déjà souligné, d'un budget total de 3,1M\$ en 1961-1962. Lapalme et Frégault réclament plus du double, soit 6,6M\$, pour lancer de nouvelles initiatives, mais doivent se contenter de 3,6M\$ (Annexes 1 et 2) Qui plus est, le

ministère n'arrive même pas à dépenser la totalité des crédits qui lui sont alloués, compte tenu des lenteurs et des résistances du Conseil de la Trésorerie à approuver les dépenses prévues. Ainsi, en 1962-1963, 23 % des crédits retournent au fonds consolidé du Québec, soit 850,354\$. Même que la situation se détériore l'année suivante, puisque 27 % des crédits ne sont pas dépensés, soit 1,4M\$. Le cas extrême se trouve au poste des immobilisations et concerne l'achat de maisons historiques : pour les deux années budgétaires, plus de 60 % des crédits ne sont pas dépensés (Annexes 2 et 3).

Par ailleurs, en 1962-1963, trois postes budgétaires accaparent 71 % des dépenses, soit les subventions à divers organismes culturels (31,7 %), le secteur des bibliothèques publiques, incluant la Bibliothèque Saint-Sulpice (20,5 %) et les Conservatoires de musique et d'art dramatique (19,2 %). En 1963-64, ces mêmes secteurs dominent à nouveau dans une proportion de 74 %⁵⁶. La perception d'un ministère uniquement voué à soutenir financièrement les artistes, souvent véhiculée à l'époque, n'est donc pas conforme à la réalité. Dès le début, une diversification du soutien financier du MAC dans divers domaines de la culture est encouragée par Lapalme et Frégault, notamment dans le secteur sous-développé des bibliothèques publiques. Par ailleurs, la muséologie et le patrimoine continuent de demeurer en marge.

Au Salon du livre de Montréal, 1964.
De g. à d. : J.-Z. Léon Patenaude, directeur général du Conseil supérieur du livre, Guy Frégault, sous-ministre, Pierre Tisseyre, éditeur, Georges-Émile Lapalme, ministre des Affaires culturelles.
Photo : André Michon commercial photo. Co.LTD, Montréal. Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, fonds Guy Frégault, Ph95-29.



56. Soit 35,3 % dépensés en subventions, 23,1 % pour les bibliothèques publiques et 15,6 % pour les conservatoires.

Lapalme et les relations entre la France et le Québec

Dans ses *Mémoires*, Lapalme n'hésite pas à affirmer sans détour : « Les relations France-Québec, c'est moi ! Personne d'autre !⁵⁷ ». Sa narration des événements qui ont conduit à l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris, en 1961, va dans ce sens. Lapalme a véritablement conscience d'être aux premières loges de l'Histoire qui se fait : celle des premiers liens officiels entre le gouvernement français et le gouvernement du Québec. Sans Lapalme, ces relations se seraient-elles développées au même moment, de la même façon et avec la même intensité ? Elles étaient, en tous cas, dans la nature des choses et d'autres ministres – un Paul Gérin-Lajoie, par exemple – y seraient sans doute arrivés un peu plus tard, mais peut-être avec une vision et des modalités d'application différentes⁵⁸. Tout compte fait, les astres étaient alignés en faveur de Lapalme qui pouvait compter sur la complicité du général de Gaulle et de son ministre Malraux, ainsi que d'un réseau informel de relations politiques françaises mis au service d'une percée diplomatique pour le Québec. Il s'agissait pour Lapalme de contourner les voies officielles qui passaient par l'ambassade du Canada, à Paris.

Ses préoccupations pour l'établissement d'un lien direct entre le Québec et la France sont cependant beaucoup plus anciennes. On en retrouve la trace, dès février 1954, dans les débats de l'Assemblée législative. Il est alors question de trouver de nouveaux débouchés pour les produits québécois. Il faudrait, selon Lapalme, établir des bureaux à Londres et à Paris pour développer le commerce avec l'Europe. La province voisine n'a-t-elle pas déjà son *Ontario House* à Londres ? Peu convaincu, le premier ministre Duplessis se contente de lui répondre que « notre province est bien connue en Angleterre et qu'elle a un bon renom⁵⁹ ». Lapalme revient à la charge au cours des années qui suivent dans le cadre du vote des crédits pour les agents généraux du Québec à New-York et à Ottawa⁶⁰. Il

57. G.-É LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 3, p. 42.

58. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, puis ministre de l'Éducation dans le cabinet Lesage, a été l'initiateur des échanges France-Québec dans le domaine de l'éducation, lors de l'entente de 1965 signée à Paris. Il est également à l'origine de la « doctrine Gérin-Lajoie » basée sur le prolongement à l'échelle internationale des compétences constitutionnelles des provinces canadiennes.

59. *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2011, séance du 5 février 1954.

60. L'agence de New-York avait été créée par le gouvernement d'Adélard Godbout en 1940. Voir Pierre-Louis Lapointe, « L'Agence générale de la province de Québec à New York : chronologie de 1936 à 1958 » dans http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/histoire_ministere/representations/new_york/chronologie.asp. Godbout avait également souhaité ouvrir un bureau du Québec à Londres et à Paris en 1940, mais la guerre ne lui a pas permis de réaliser ce projet.

continue d'utiliser l'argument économique lié au commerce et aux investissements pour justifier l'établissement d'une agence à Paris et à Londres. Toutefois, Duplessis soutient que de telles agences ne changeraient rien aux législations européennes restrictives en ce qui concerne l'exportation de capitaux à l'étranger. « De plus, ajoute-t-il, une telle agence serait paralysée du fait que la province de Québec n'a pas de *standing* du point de vue international et que l'agent d'une province n'a pas de rang diplomatique⁶¹. » En 1956, Lapalme élargit le débat en suggérant qu'un attaché du Québec à Paris puisse également y faire connaître la culture canadienne-française. Il ne faut pas, selon lui, « laisser aux seules ambassades le soin de représenter la province de Québec ». Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Jean-Paul Beaulieu, rétorque à cet effet que la province est déjà bien servie par son réseau de contacts au sein du milieu des affaires et qu'il n'y a pas lieu d'établir de nouvelles agences à l'étranger pour le moment⁶². En 1958, Lapalme pousse plus loin l'idée d'un volet culturel intégré à une éventuelle agence du Québec à Paris en proposant « d'envoyer en France, à des intervalles réguliers, des missions commerciales et culturelles qui travailleraient à vendre [le] Québec aux populations d'extraction latine⁶³ ». L'année suivante, quelques mois avant le décès de Duplessis, il avance même l'idée d'une « maison de la province de Québec à Paris qui reléguerait dans l'ombre l'ambassade canadienne » :

Celle-ci a nécessairement quelque chose d'impersonnel, parce qu'elle représente les 10 provinces. Mais une agence du Québec pourrait, à cause de nos affinités culturelles, devenir un merveilleux point de rencontre pour les Canadiens et les Français. Il y aurait à cet endroit une conversation continuelle entre Français et Canadiens français⁶⁴.

Duplessis n'est plus hostile à l'idée, mais considère que le dossier est complexe et nécessite une étude approfondie avant de prendre une décision. Se situant sur un plan strictement économique, il ajoute que « l'établissement d'offices du Québec n'aurait pas rapporté beaucoup⁶⁵ ».

Le 28 janvier 1960, le premier ministre Antonio Barrette qui succède à Paul Sauvé annonce un changement radical de la position traditionnelle de Duplessis

61. *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2011, séance du 13 janvier 1955.

62. *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2011, séance du 11 janvier 1956.

63. *Ibid.*, séance du 9 janvier 1958.

64. *Ibid.*, séance du 20 janvier 1959.

65. *Ibid.*, L'appellation « Maison du Québec » à Paris est sans doute inspirée du « Ontario House » à Londres.

dans ce dossier. Il affirme avoir été convaincu d'établir des agents généraux à Paris et à Londres par son ministre de l'Industrie et du Commerce, ce même Jean-Paul Beaulieu qui s'y était opposé jusque-là⁶⁶. Lapalme appuie cette décision, déplorant cependant avoir perdu des années à tenter de convaincre le gouvernement de la nécessité de créer une agence du Québec à Paris⁶⁷. L'éphémère gouvernement Barrette n'aura pas le temps de donner suite à cette décision, puisque les Libéraux remportent les élections générales du 22 juin 1960.

Lapalme saisit alors la balle au vol, à l'occasion d'un séjour de vacances qu'il effectue avec son épouse en France, en Italie et en Grèce, au cours des mois de septembre et octobre 1960. Il est accompagné d'un ami, l'avocat Maurice Riel, un militant de longue date du Parti libéral fédéral. Dans un texte rédigé ultérieurement, ce dernier corrobore la version de Lapalme concernant les démarches informelles qui ont précédé la création de la Maison du Québec à Paris. Selon Riel, Lapalme était vraiment déterminé à établir un tel lien culturel avec la France, considérant que l'ambassade du Canada, à Paris, ne servait pas les intérêts des Canadiens français. Il raconte que, dès son arrivé à Paris, Lapalme expose à un cercle de sympathisants français son projet d'établir un lien politique direct entre la France et le Québec. On lui conseille de prendre contact avec Malraux. Lapalme, qui n'est alors que ministre de la Justice, est introduit le lendemain auprès de ce dernier, en compagnie de Riel, cela grâce à la complicité d'un proche du ministre français. Pierre Dupuy, l'ambassadeur du Canada à Paris, n'en sera informé qu'après coup. À la fin de l'entretien, Malraux déclare à Lapalme : « Monsieur le ministre, allez de l'avant avec votre projet, ouvrez cette Maison du Québec dont vous parlez, établissez-vous à Paris, et nous irons à votre rencontre⁶⁸. »

Bien que la Maison du Québec à Paris relève du ministère de l'Industrie et du commerce, c'est Lapalme qui en supervise personnellement l'aménagement⁶⁹. Il accompagne d'ailleurs le premier ministre Jean Lesage et les ministres Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque lors de l'inauguration officielle le 5 octobre 1961. André Malraux y représente, de son côté, le gouvernement français. À la suggestion

66. Jean-Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce dans les cabinets de Duplessis, Sauvé et Barrette, de 1944 à 1960, s'est converti sur le tard, après le décès de Duplessis, à l'idée de créer une agence du Québec à Paris.

67. *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2011, séance du 28 janvier 1960.

68. *La fondation de la Maison du Québec à Paris. Réminiscences du sénateur Maurice Riel, ancien président du Sénat canadien*, Montréal, juin 1987, (14 p.), p. 6. Miméo. AQUAM, Fonds Lapalme cote 109P-630/151. Voir aussi : G.-É. LAPALME, *Mémoires*, op. cit., t. 3, p. 46-47.

69. SYLVAIN LAROSE, *La création de la Délégation générale du Québec à Paris (1958-1964)*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2000, p. 38.



Visite officielle à l'occasion de l'Inauguration de la Délégation générale à Paris, automne 1961. Photo : Dalmas, Aéroport de Paris-Orly. René Lévesque et son épouse (3^e à partir de la droite) ; Georges-Émile Lapalme et son épouse (5^e). Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, fonds Guy Frégault, LPh95-64.

de Lapalme, Charles Lussier, jusque-là directeur de la Maison des étudiants canadiens à Paris, est nommé délégué général. Lapalme, qui conserve la main haute sur le dossier des relations culturelles avec la France, crée en août 1962 un Service culturel au sein de la Délégation générale du Québec à Paris et nomme Robert Élie directeur ; celui-ci sera assisté, à partir de janvier 1964, de l'écrivain et journaliste Jean Hamelin. Le budget de ce Service culturel est assumé par le ministère des Affaires culturelles.

Au cours des années Lapalme, le ministère des Affaires culturelles, en dépit de moyens limités, s'active sur la scène internationale, et particulièrement en France. Il contribue financièrement à la fondation de l'Association des université partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) à l'Université de Montréal, en septembre 1961. Il participe à la Foire internationale du livre de Francfort, en Allemagne, le mois suivant. Au printemps de 1962, à l'invitation de Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, le ministère présente, dans cette

ville, une importante exposition sur *L'art au Canada français*. À l'été 1962, une exposition de peintres québécois se tient à Spolète, en Italie, mais s'avère un échec. Pendant ce temps, le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris multiplie les colloques consacrés à la littérature et à la culture québécoise. Mais conquérir le public français n'est pas toujours facile, comme en témoigne les tentatives de percer le marché du livre à Paris. Dans le domaine du théâtre, la pièce de Jacques Languirand, *Les Violons de l'automne*, soutenue financièrement par le MAC, connaît un échec retentissant.

Cette ouverture vers la France et l'Europe culmine avec la visite d'André Malraux au Québec, du 7 au 15 octobre 1963. Lapalme, qui lui servira de guide tout au long de son séjour à Montréal et à Québec, ne manque pas de prendre la mesure de cette importante visite :

Lorsqu'André Malraux vint rencontrer le Québec, nous en étions encore à l'ère des pionniers dans le domaine des relations franco-québécoises. Malgré notre installation à Paris depuis 1961. Avec lui, ce fut le grand départ. Il ne s'agissait pas, comme on le fait aujourd'hui, d'ajouter un étage à une fusée politique construite par d'autres : il fallait créer⁷⁰.



André Malraux, ministre français des Affaires culturelles, entouré de Gérard Morisset, directeur du Musée du Québec, et de Georges-Émile Lapalme, lors de sa visite dans cette institution en 1963. Photo de l'Office du film du Québec. *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles*, 1964, p. 128b.

70 Québec, *Rapport du ministère des Affaires culturelles*, 1964, p. 19-20 ; G.-É Lapalme, *Mémoires*, op. cit., t. 3, p. 241. Lors de son séjour à Montréal, Malraux inaugure une importante exposition française au Palais du commerce.

***Les relations entre le ministère français des Affaires culturelles
et le ministère québécois des Affaires culturelles***

Au moment de créer le ministère des Affaires culturelles, Lapalme avait demandé à son conseiller juridique de « s'inspirer de la loi française en y ajoutant ou en retranchant ce qui pourrait s'intégrer davantage à nos possibilités ou trop s'éloigner de notre conception des choses⁷¹ ». Il ne s'agissait donc pas d'une imitation servile du modèle français, mais plutôt d'une adaptation. Le Québec, en cette matière, ne connaissait pas de précédent et les nouvelles structures du Ministère ont du être inventées, au fur et à mesure, au cours des premières années de son existence. La visite de Malraux au Québec a été l'occasion d'amorcer un dialogue sur le terrain entre les deux ministères, principalement entre son directeur de cabinet, André Holleaux, et le sous-ministre Guy Frégault. Ce dernier a fort à faire pour expliquer à son hôte la différence entre le Canada et le Canada français. Par ailleurs, dans le cadre des échanges envisagés, Holleaux propose la visite au Québec de l'Opéra de Paris et de la Comédie française. Sans rejeter cette proposition, Frégault lui fait comprendre que le Québec ne réclame pas d'aide financière de la France, mais l'accès à son expertise en matière culturelle, tout en souhaitant des actions structurantes. « La visite au Musée [du Québec] avait pu, lui ai-je signalé, lui donner une idée de ce que nous avons et de ce qui nous manquait. Nous ne sommes pas riches, mais nous voulons améliorer nos positions culturelles⁷². »

Frégault se liera d'amitié avec Holleaux qu'il visite à Paris dans le but de poursuivre les échanges culturels avec la France et « examiner le fonctionnement d'un ministère de deux ans l'ainé du nôtre ». Il constate que les deux ministères font face à certains problèmes analogues, incluant la lourdeur de l'administration centrale. À Paris, le ministère des Affaires culturelles voit s'étendre sur lui « l'ombre hautaine du ministère des Finances comme, chez nous, celle, sourcilleuse, du Conseil de la trésorerie⁷³ ». Ces contraintes, de part et d'autre, n'empêchent pas Frégault de poursuivre les objectifs que Lapalme et lui s'étaient fixés. Frégault écrira plus tard : « La coopération franco-québécoise est une chance historique, la plus grande sinon la seule que ce siècle nous ait offerte⁷⁴. »

71. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 3, p. 85.

72. GUY FRÉGAULT, *Rapport de mes conversations avec M. André Holleaux, octobre 1963*, p. 1. Fonds Lapalme, UQAM, cote 109P-630/169. Ce rapport était destiné au ministre Lapalme.

73. GUY FRÉGAULT, *Chronique..., op. cit.*, p. 103-104.

74. *Ibid.*, p. 89.

Le dialogue ainsi amorcé aboutit, le 24 novembre 1965, à la signature à Québec de la première entente France-Québec dans le domaine de la culture entre le ministre Pierre Laporte, successeur de Georges-Émile Lapalme, et l'ambassadeur François Leduc. Cette entente comprend trois volets : 1- la promotion de la langue française, 2- l'organisation d'échanges culturels et artistiques, 3- la mise sur pied d'une commission permanente de coopération franco-québécoise pour suivre l'application de l'entente. Les discussions se poursuivent à Paris, le lendemain, alors que Pierre Laporte et Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation, coprésident la délégation québécoise au sein de la commission⁷⁵.

La démission de Lapalme comme ministre des Affaires culturelles

Le 4 septembre 1964, Georges-Émile Lapalme annonce publiquement sa démission comme ministre des Affaires culturelles. Coup de tonnerre dans les médias, surpris d'un tel geste d'éclat en pleine Révolution tranquille. Ses proches collaborateurs ne s'en étonnent pas, compte tenu des frustrations accumulées par leur ministre depuis quatre ans. Il avait déjà fait part de son intention de démissionner lors d'une séance orageuse du conseil des ministres, le 19 juillet 1963, mais Jean Lesage n'avait pas voulu rendre la chose publique. De son côté, Lapalme avait décidé d'attendre la visite de Malraux au Québec, prévue pour l'automne, avant de mettre sa décision à exécution. Il attendra finalement un an de plus.

Diverses raisons expliquent ce geste spectaculaire. Ses difficiles relations avec le contrôleur du conseil de la Trésorerie ont été maintes fois évoquées, bien que d'autres éléments soient aussi en cause. Lapalme caressait de grands projets pour le ministère des Affaires culturelles et voulait procéder rapidement dans plusieurs directions et services : Office de la langue française, service culturel de la Délégation du Québec à Paris, service du Canada français d'Outre-frontières, Conseil provincial des arts, service des Bibliothèques publiques, enquête sur le commerce du livre, structuration interne du ministère en directions générales, etc. Or, les maigres crédits alloués au MAC freinaient son action. Il enviait les abondantes ressources humaines et financières dont disposait son collègue à la Jeunesse, puis à l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, alors qu'il devait, lui, mener avec Frégault une bataille de tous les instants pour défendre les crédits demandés pour son ministère. Sa frustration, tout compte fait, tenait bien davantage aux délais subis – souvent plusieurs mois, voire un an – avant de faire approuver, par le conseil de la Trésorerie, les nominations de nouveaux responsables de services déjà sélectionnés à

75. *Ibid.*, p. 206. MICHEL BRUNET, *Chronologie des relations internationales du gouvernement du Québec 1960-1967*, Québec, Ministère des Relations internationales du Québec, 15 juin 2007, 7 p. En ligne sur le site du MRI.

l'interne. D'où un décalage significatif entre la prise de décision au Ministère et sa mise en œuvre.

À ce qui aurait pu être considéré comme les lenteurs inévitables d'une administration centralisée, venait s'ajouter un droit de veto de celle-ci sur les orientations et les contenus culturels. Un fonctionnaire du nom de J.-André Dolbec avait été nommé contrôleur du conseil de la Trésorerie par Jean Lesage. Ce dernier, inspiré en cela par le modèle fédéral de contrôle des dépenses qu'il avait bien connu à Ottawa, voulait l'implanter à Québec pour éviter l'arbitraire qui caractérisait l'allocation des crédits sous l'Union nationale. Investi du rôle de contrôleur des dépenses publiques, Dolbec se faisait un devoir de scruter à la loupe les demandes de déboursés en provenance de tous les ministères, prenant plaisir, semble-t-il, à mettre son veto sur les dépenses du ministère des Affaires culturelles. Il y ajoutait même, pour faire pleine mesure, un jugement de son cru sur la qualité esthétique des œuvres d'art à acheter ou la pertinence des événements culturels à financer par le Ministère.

Longue est la liste des récriminations à son égard, à un point tel où Lapalme a pu écrire : « Il est mon pire souvenir de l'Administration et [qu'] il fut la cause directe de ma démission...⁷⁶ ». De fait, il était devenu presque impossible pour le Ministère d'acheter des œuvres d'artistes québécois dont la commande n'avait pas été autorisée par Dolbec. « À titre d'exemple, ce dernier s'était opposé à l'achat d'un Riopelle pour le Musée du Québec, qualifiant l'œuvre « d'horreur ». Seule la colère de Lapalme avait fini par faire céder Lesage⁷⁷. De la même façon, Dolbec avait-t-il mis son veto à l'achat d'une sculpture de Roussil « en se retranchant



André-J. Dolbec, c.a., président de la Chambre de commerce de Québec (1953-1954) et contrôleur du conseil de la Trésorerie sous le gouvernement Lesage. BAnQ, Québec, Fonds Office du film du Québec, 2007-10-2-259.

76. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 3, p. 227. Symbolisant le refus de l'utilité des arts et de la culture dans la société québécoise, J.-André Dolbec est même devenu un personnage de théâtre dans une pièce signée de CLAUDE CORBO : *Passion et désenchantement du ministre Lapalme : pièce de théâtre*, Québec, Septentrion, 2008, 132 p. Les quatre personnages de la pièce sont : Jean Lesage, Georges-Émile Lapalme, Guy Frégault et André-J. Dolbec.

77. GUY FRÉGULT, *Chronique...op. cit.*, p. 120.

derrière la non-valeur de l'œuvre ». Celle-ci avait toutefois été acquise après que Lesage eut demandé conseil à un architecte, par-dessus la tête de son ministre. Il aurait par la suite qualifié d'« ignoble » cette œuvre, qu'il avait achetée uniquement « parce que Lapalme la voulait⁷⁸ ».

Au cours de ces pénibles négociations avec le conseil de la Trésorerie, Frégault est souvent envoyé au front. Un rapport qu'il rédige pour son ministre, au printemps de 1964, rend compte de la nature des discussions. Craignant le patronage au sein du MAC, Dolbec lui aurait fait savoir qu'« il est bon que les organismes subventionnés s'aperçoivent [compte tenu des retard évoqués] qu'il est difficile de sortir de l'argent du Gouvernement ». Puis, ce même Dolbec d'ajouter que « s'il se prenait un vote populaire sur l'appui qu'il convient de donner à l'épanouissement de la culture au Québec, le vote serait défavorable à une politique culturelle⁷⁹ ».

Un autre incident illustre bien l'état des mentalités qui prévalait à l'époque en matière de culture. Cette fois, Dolbec prend l'initiative – sans que l'on sache s'il avait l'approbation de Lesage – d'interdire la publication de la liste des bourses aux artistes offertes par le MAC, de peur de susciter « des appétits ». Furieux, Lapalme écrit à René Arthur, chef de cabinet de Lesage, pour savoir si cette directive vient ou non du premier ministre, ajoutant que de telles listes sont rendues publiques au Conseil des arts du Canada et au ministère de l'Éducation, sans que cela ne pose problème. Dans sa réponse prudente, Arthur affirme ne pas être en mesure de lui confirmer que la directive venait effectivement du premier ministre, tout en ajoutant « qu'elle traduirait l'opinion dont il m'a déjà fait part, à savoir qu'il ne fallait pas vous créer des problèmes ou en augmenter le nombre en éveillant des convoitises ». Arthur est personnellement de cet avis et précise à cet égard « qu'il y a un subventionné qui sommeille dans le cœur de tout pseudo-artiste, même parmi ceux qui posent à l'idéalisme le plus désintéressé⁸⁰ ».

En août 1964, Lesage et Lapalme échangent une correspondance acerbe au sujet d'une subvention de 57,000\$ allouée par le MAC pour permettre à l'Orchestre symphonique de Montréal et à une troupe de théâtre non encore choisie de participer au Festival artistique du Commonwealth. La subvention à l'OSM est acceptée par le conseil de la Trésorerie qui bloque, d'autre part, le montant de

78. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 3, p. 229-230.

79. Propos de Dolbec, tels que rapportés par Frégault dans son rapport à Lapalme, 8 avril 1964. Fonds Lapalme, AUQAM, cote 109P-630/177.

80. RENÉ ARTHUR, lettre à Georges-Émile Lapalme, Québec, 8 juin 1964, 2p. Fonds Lapalme, AUQAM, cote 109P630/176.

12,000\$ restant pour une troupe de théâtre. Furieux et exaspéré, Lapalme écrit un mémoire au Conseil qui en réfère à Lesage.

Dans un retour de courrier à Lapalme, le premier ministre justifie ce refus par le fait que ni la troupe ni la pièce n'ont encore été choisies. Il craint d'être mis devant le fait accompli, comme ce fut le cas pour la troupe du Rideau Vert qui est allée présenter une pièce de Marivaux à Paris, l'année précédente. « Il est de notre devoir envers la population qui nous a élus, écrit-il, d'imposer une politique rationnelle : les troupes canadiennes qui joueront à l'étranger y joueront des pièces canadiennes au lieu d'être le reflet (sans doute convenable mais forcément pâle) des troupes françaises ». Puis, il insiste pour que le MAC adopte une telle politique, à défaut de quoi la culture canadienne ne sera que « le valet des autres cultures ». Il conclut enfin que « ce serait injurier la créativité française que de lui supposer un rejeton canadien qui ne sait que copier son père⁸¹ ».

La réplique de Lapalme ne se fait pas attendre. Il rappelle que le Québec n'a pas encore de répertoire dramatique digne de ce nom, à l'exception de la pièce *Tit-Coq* de Gratien Gélinas, et que les récentes tentatives de Jacques Languirand et de Marcel Dubé à Paris ont été un désastre. Quant à l'idée de choisir d'abord une troupe et une pièce, à quoi cela servirait-il puisque le conseil de la Trésorerie pourrait ensuite y opposer son veto. Lapalme dit bien connaître le refrain de « notre colonialisme culturel » qui ressort de la lettre de Lesage. Ironiquement, il confirme « ne pas avoir pensé à un produit authentiquement canadien : le joual ». La fin de sa lettre laisse filtrer sa lassitude :

C'est dur la culture ! On peut décréter d'un seul coup qu'on dépensera cent millions pour les voies d'accès à l'Exposition [de 1967] ; on peut décréter l'augmentation du prix du lait ; on peut décréter les déboursés de plusieurs millions relativement aux taxes scolaires. Cela se fait au cours d'une rapide séance ; mais la culture, que d'experts, que de signatures, que de paperasse pour \$12,000 !⁸²

Cette correspondance entre les deux hommes est sans doute la dernière avant la démission de Lapalme, deux semaines plus tard. Au-delà des détails reliés au dossier en cause, ces deux lettres et le litige persistant avec le conseil de la Trésorerie illustrent bien le statut relativement marginal des Affaires culturelles au cours de premières années de la Révolution tranquille.

81. JEAN LESAGE, lettre à Georges-Émile Lapalme, 14 août 1964, cote 109P-630/182.

82. GEORGES-ÉMILE LAPALME, lettre à Lesage, 20 août 1964. Cote 109P-630/182. Lapalme conclut sa lettre en ces termes : « Ne te crois pas obligé de répondre car l'admonestation que je viens de recevoir n'a pas besoin d'être illustré par un dessin ».

On peut distinguer plusieurs niveaux d'explication pour mieux comprendre la démission de Lapalme. Le premier tient au conflit entre les acteurs en cause. Lapalme et son sous-ministre Frégault ne pouvaient pas supporter qu'un simple fonctionnaire du conseil de la Trésorerie impose son contrôle administratif et ses conceptions esthétiques par-dessus la tête du ministre des Affaires culturelles et des jurys qu'il avait formés. Jamais, en effet, un fonctionnaire n'aurait pu détenir un tel pouvoir sans l'approbation tacite du premier ministre. Il faut finalement le dire : le courant passait mal entre Lesage et Lapalme, malgré le respect qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre. Bien qu'il ait eu le titre de vice-premier ministre, Lapalme affirme n'avoir jamais été un intime de Lesage⁸³. Si les affaires culturelles avaient été une véritable priorité au sein de *l'Équipe du Tonnerre*, Lesage aurait déchargé son ministre du dossier de la Justice pour lui permettre de se consacrer entièrement à son ministère en pleine structuration ; ce qu'il ne s'est résolu à faire qu'en 1963, alors que les jeux étaient déjà faits et que Lapalme songeait à quitter le gouvernement. Peut-être le premier ministre, dont les idées en matière de culture étaient assez traditionnelles, craignait-il que les Affaires culturelles prennent trop de place, ou drainent trop de ressources financières. Quant à Lapalme, sa personnalité austère, fruit sans doute des frustrations et des trahisons accumulées depuis son entrée en politique, ne l'aidait en rien pour défendre sa cause au sein du conseil des ministres. Un être trop sensible pour faire de la politique, écrivait de lui René Lévesque dans ses mémoires⁸⁴.

Ce premier niveau d'explication, où s'enchevêtre la complexité des êtres, ne saurait pour autant en masquer d'autres tout aussi importants. Il y a, chez Lapalme, une conception de la culture en avance sur son temps, et qui ne se résume pas au soutien financier aux arts et aux lettres. Il s'en explique ouvertement lors d'une conférence qu'il prononce à l'Université de Toronto. On l'avait invité à parler de culture, selon la conception du ministère des Affaires culturelles du Québec, une sorte de curiosité dans le contexte nord-américain d'alors. « Pour eux, écrit-il, la culture résidait dans les arts. Alors que pour nous, c'était, comme une civilisation, un art de vivre, ou, comme l'a dit André Malraux, ce qu'il y a de mieux dans ce qui survit de l'homme⁸⁵. » Chez Lapalme, la conception de la culture se rattache aux *oeuvres* qui méritent d'être transmises et diffusées à travers le temps, selon la conception de Malraux, mais aussi à *une façon d'être*, au sens où l'entendait le sociologue Jean-Charles Falardeau, un proche du Parti libéral.

83. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 3, p. 55.

84. RENÉ LÉVESQUE, *Attendez que je me rappelle*, Montréal, Québec Amérique, 1986, p. 237.

85. G.-É. LAPALME, *Mémoires, op. cit.*, t. 3, p. 96.

L'une des grandes déceptions de Lapalme aura été de ne pas pouvoir intégrer la dimension culturelle à la réforme de l'éducation au Québec : « Devant l'ampleur que prenaient les dépenses de l'Éducation, je voyais se rapetisser la Culture qui, à mon avis d'hier et d'aujourd'hui, est infiniment plus noble et essentielle que l'Éducation. Sans la culture, l'éducation n'est que formation professionnelle [...]. On peut vivre sans instruction ; on n'existe pas, on ne laisse aucune trace si on est sans culture ». Or, selon Lapalme, il existait, au niveau interministériel, une « insouciance totale de l'Éducation en face de la Culture⁸⁶ ».

Il existe un troisième niveau d'explication plus général pour qualifier la désillusion de Lapalme ; ce niveau fait référence à la place de la culture dans la société de son temps. La situation n'est d'ailleurs pas propre au Québec. À cet égard, il faut se rappeler qu'au début des années 1960, la culture n'a pas encore le poids politique et économique qu'elle obtiendra une vingtaine d'années plus tard avec le développement des *industries culturelles* et des politiques internationales de *diversité culturelle*.

Une comparaison avec la situation de la politique culturelle qui prévalait en France sous Malraux est éclairante, même si le pays disposait de ressources proportionnellement beaucoup plus considérables que celles du Québec. Les travaux de Geneviève Pujol confirment que les débuts du ministère français des Affaires culturelles ont été marqués par un bricolage administratif soutenu par une bonne dose de militantisme⁸⁷. On retrouve le même constat de précarité des débuts, dans le témoignage de l'écrivain Pierre Moinot, entré au cabinet de Malraux en 1959⁸⁸. Pour l'historien Philippe Poirrier, il est incontestable que le jeune ministère a eu à se battre à armes inégales « face à l'Éducation nationale et aux Finances pour obtenir son autonomie ». À cela, il conviendrait d'ajouter le soin jaloux pris par le Quai d'Orsay pour conserver sous sa juridiction exclusive tout ce qui concerne les échanges culturels de la France avec l'étranger⁸⁹.

En somme, de part et d'autre de l'Atlantique, les deux ministères des Affaires culturelles présentent au moment de leur création certaines difficultés administratives analogues. La différence tient aux acteurs en cause. « La seule présence de Malraux, écrit Poirrier, a assuré dans une large mesure l'existence même d'une

86. *Ibid.*, p. 226 et 230.

87. GENEVIÈVE PUJOL, *La création du ministère des affaires culturelles, 1959-1969. Éléments pour la recherche*, Paris, DEP - Ministère de la Culture, 1993.

88. PIERRE MOINOT, *Tous comptes faits, entretiens*, Paris, Gallimard, 1997, 352 p.

89. PHILIPPE POIRRIER, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, coll. « Référence » n° 464, Paris, Librairie générale française, Édition Livre de poche, 2000, p. 84 et 88.

structure ministérielle à laquelle peu d'observateurs croyaient au départ⁹⁰. » Sans compter que Malraux avait l'appui du président de la République. Tel ne fut pas le cas pour Lapalme qui n'avait ni l'aura d'un écrivain de réputation internationale, ni l'appui inconditionnel de son premier ministre.

Esquisse d'un bilan de l'action culturelle de Lapalme

Comme il se percevait lui-même, Lapalme aura été un pionnier dans le domaine des politiques culturelles au Québec à l'aube de la Révolution tranquille. Ses successeurs ont poursuivi l'œuvre née dans les difficultés que l'on connaît. Quel bilan retenir de son action, compte tenu de ses intentions premières ? Sans doute une évaluation globale de l'action du ministère des Affaires culturelles au cours des années 1960 nécessiterait-elle une analyse plus approfondie. Mais puisque cet article est centré sur Georges-Émile Lapalme, comme acteur politique, c'est à ce niveau qu'il convient de poser les jalons d'un tel bilan.

La promotion de la langue française

On ne saurait trop insister sur l'importance que Lapalme accorde à une politique de restauration de la langue française au Québec. Pénétré depuis sa jeunesse des idées d'Edmond de Nevers et d'Édouard Montpetit, il déplore sur toutes les tribunes la mauvaise qualité du français au Québec. On ne s'étonnera donc pas de constater que l'Office de la langue française s'attaque, dès ses débuts, à établir une *norme* pour l'usage du français au Québec. En dépit de ressources limitées, le travail s'amorce en ciblant d'abord l'appareil gouvernemental dont la langue parlementaire et administrative portait un

lourd héritage d'anglicismes. Cette préoccupation pour la restauration du français s'étend aussi à l'ensemble de la société québécoise. Selon la *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1963 et 1964), le français s'y épanouira à deux conditions.



Lapalme, défenseur de la langue française. Caricature de Jacques Gagnier, *Le Devoir*, 17 mars 1962.

© Francine Gagnier

90. *Ibid.*, p. 90-91.

La première, et la plus importante, est liée à la disparition de « l'absence de motivation socio-économique pour l'emploi du français », alors que la seconde préconise un alignement sur le français international, tout en tenant compte des réalités spécifiquement nord-américaines : en d'autres termes, des canadianismes de bon aloi et des innovations technologiques à nommer. Lapalme et Frégault ont, à cet égard, un mépris avoué pour le *joual* qui ne saurait, selon eux, servir de véhicule ou de support à la création culturelle au Québec⁹¹. Le dossier linguistique n'avait pas encore atteint le caractère hautement politique des années 1970, mais la mise en évidence de sa dimension socioéconomique et culturelle en constituait déjà le fondement.

L'aide aux minorités francophones hors Québec

Au cours des premières années de la Révolution tranquille, Lesage, Lapalme et Frégault s'activent à parcourir le Canada anglais et les États-Unis, à la rencontre des minorités francophones hors Québec. Lapalme, dont la parenté du côté maternel comptait une descendance franco-américaine, se préoccupait beaucoup du sort des minorités. Selon lui, le gouvernement du Québec avait des responsabilités à leur égard et il devait prendre le relais du milieu associatif qui avait jusque-là assumé cette fonction. Sans doute était-il influencé par une conception de « l'Amérique française » telle que définie par Groulx. Quant à l'appellation « Canada français d'outre-frontières » pour désigner un service au sein du MAC, elle s'inspirait, de son propre aveu, des « départements français d'outre-mer ». Ce service ne démarre véritablement qu'avec l'entrée en fonction de son directeur, Georges-Henri Dagneau, le 1^{er} septembre 1963. Il aura pour objectif de rétablir le dialogue avec les minorités francophones et de soutenir leurs activités communautaires par le biais de modestes subventions à diverses associations⁹². Après le départ de Lapalme, ce service bat de l'aile, tout en se maintenant encore quelques années avant de sombrer dans l'indifférence générale, suite à la rupture idéologique entre le Québec et le Canada français, lors des États généraux tenus à Montréal en 1967. Il faudra attendre quelques décennies, soit jusqu'en 1995 avant que le gouvernement du Québec ne développe une nouvelle politique à l'égard des communautés francophones et acadienne. Entre temps, c'est le gouvernement fédéral qui prendra la place laissée vacante par le Québec⁹³.

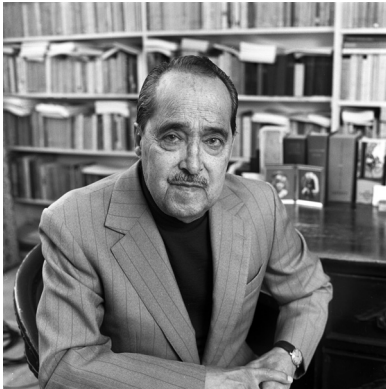
91. GUY FRÉGAULT, *Chronique ...*, op. cit., p. 54

92. GUY FRÉGAULT, *Chronique*, op. cit., p. 37-39 ; G.-É. LAPALME, *Mémoires*, op. cit., t. 3, p. 85-88. Le MAC distribue 132,100\$ en subventions au cours de l'année budgétaire 1963-1964 et 190,736\$, en 1964-1965. *Rapports annuels du MAC*, p. 221 et 151.

93. FERNAND HARVEY, « La politique du Québec à l'égard des communautés francophones minoritaires au Canada », dans ROCH CÔTÉ, dir., *Québec 2001*, Montréal, Fides, 2000,

Le Conseil des arts du Québec

Le Conseil des arts du Québec est conçu au départ comme un organisme-conseil pour le ministère des Affaires culturelles. Présidé par Jean-Charles Falardeau, il compte 27 membres de différents milieux et amorce ses travaux le 29 janvier 1962. Compte tenu de son mandat imprécis, il ne tarde pas à entrer en conflit avec le Ministère. Lapalme veut avant tout un organisme consultatif qui fera des recommandations pour l'octroi de bourses et de subventions dans le domaine des arts et des lettres, mais néglige de le doter de règlements précis. De



Jean-Charles Falardeau (1914-1989), professeur de sociologie à l'Université Laval et président du Conseil des arts du Québec (1962-1964), Photo Daniel Lessard, 1984, BAnQ, Québec.

son côté, le Conseil, prenant comme référence le modèle de mécénat public du Conseil des arts du Canada, réclame rapidement son autonomie ainsi que des moyens matériels et financiers pour remplir son mandat. L'expérience s'avère finalement un échec et le Conseil disparaît à la fin des années 1960⁹⁴. Mal définie au départ, cette lourde structure était dysfonctionnelle par rapport à un ministère des Affaires culturelles encore à l'étape d'une expérimentation non exempte d'improvisation. Ce n'est qu'en 1994 qu'apparaît un nouveau Conseil des Arts et Lettres du Québec, mieux adapté à la fonction d'aide à la création culturelle⁹⁵.

Les actions de promotion et de diffusion culturelles au sein du MAC

L'échec de l'expérience du Conseil des arts du Québec ne doit pas pour autant masquer les réalisations du ministère des Affaires culturelles à l'époque de Lapalme. Ces réalisations sont remarquables, compte tenu de la ténuité des ressources humaines et financières dont dispose le Ministère. Sans doute la motivation du personnel entourant Lapalme et Frégault dans les différents services et

p. 180-185.

94. Québec, *Rapport annuel du MAC*, 1962, p. 27-37 ; 1963, p. 33-34. Voir aussi : HAROLD HYMAN, *L'idée d'un ministère des Affaires culturelles du Québec, des origines à 1956*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1988, p. 113.

95. DIANE SAINT-PIERRE, *La politique culturelle du Québec de 1992 : continuité et changement ?* Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 249-240.

organismes rattachés au MAC y a-t-elle été pour beaucoup dans l'élan donné à la mise en œuvre de ces premières politiques culturelles.

À l'été de 1964, peu de temps avant la démission de Lapalme, Frégault dresse un bilan somme toute assez positif du travail accompli depuis quatre ans. Le Musée du Québec a été rénové et un Musée d'art contemporain a été créé à Montréal. Une nouvelle loi sur les Monuments historiques a été votée et élargit la notion de patrimoine bâti à celle d'arrondissement historique. Dans le domaine de la formation musicale et théâtrale, les professeurs des conservatoires de Montréal et de Québec ont vu leur statut professionnel mieux assuré, incluant une possible titularisation, alors que la plupart d'entre eux enseignaient à la leçon avant cette réforme. L'arrivée de Bernard Weilbrenner et de Georges Cartier, l'un à titre de directeur des Archives du Québec et l'autre à celui de directeur de la Bibliothèque Saint-Sulpice [future Bibliothèque nationale], relance ces institutions somnolentes. De la même façon, Gérard Martin à la tête du service des Bibliothèques publiques tente une mise à niveau de ces institutions en mal de rattrapage historique. De plus, le projet d'un réseau régionalisé de bibliothèques publiques, tel qu'il en existait alors en Europe, commence timidement à faire son chemin⁹⁶. L'idée de régionalisation se manifeste également dans le domaine du théâtre, alors que le service du Théâtre, sous la direction de Guy Beaulne, apporte son aide financière à des troupes professionnelles et amateurs, non seulement à Montréal et à Québec, mais aussi dans les autres régions. Quant au service du Livre, il dispose désormais d'un plan d'opération à la suite du Rapport Bouchard sur le commerce du livre, bien que l'adoption d'un plan d'assurance-édition suscite la résistance des éditeurs, particulièrement dans le lucratif commerce du manuel scolaire⁹⁷.

On peut donc le constater, les fonctions du ministère des Affaires culturelles ne s'adressent pas uniquement aux artistes et aux écrivains, bien que ceux-ci aient eu leur part d'appui financier avec la création du service de l'Aide à la création et à la recherche, établi en 1963. Selon Frégault, ce service a distribué 49 bourses à des artistes, des écrivains et des scientifiques au cours de l'année budgétaire 1963-64⁹⁸.

96. Québec, *Rapport annuel du MAC*, 1964, p. 201.

97. *Ibid.*, p. 210-211.

98. GUY FRÉGAULT, *Chronique*, op. cit., p. 136.

L'une des plus belles réussites de Lapalme aura été, sans contredit, la création du Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris. Grâce à l'initiative de la petite équipe de ce service, le Québec disposait désormais d'une vitrine pour ses productions culturelles à l'étranger et d'une base en voie de consolidation pour établir des collaborations et des échanges avec la France.

* * *

Deux anciens artisans de la Révolution tranquille : Georges-Émile Lapalme et René Lévesque, en 1976. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-040 : F3/1.



Journée des parlementaires québécois (de g. à d. : non-identifié, René Lévesque, Jean Lesage, François Cloutier, Maurice Bellemare, Georges-Émile Lapalme), 26 mai 1976. UQAM, Service des archives, Fonds G.-É. Lapalme, 109P-630 :F3/3.

Au terme de cette analyse, quelles lignes de force dégager de l'action de Georges-Émile Lapalme, l'homme de culture et l'homme politique ? Dans ses *Mémoires*, il jette un regard critique et sans compromis sur son parcours personnel et sur la société québécoise en général. Un cheminement où se côtoient échecs et frustrations, depuis ses années de collège jusqu'à sa démission du gouvernement en 1964. De rares embellies jalonnent son histoire de vie parmi lesquelles il faut sans doute inclure sa vie familiale dont il parle peu. À cela s'ajoutent ses lectures et ses découvertes littéraires au cours des années passées à l'université et son travail comme chroniqueur au *Joliette Journal*. Enfin, la rencontre avec André Malraux et son rôle de pionnier des relations franco-québécoises constituent un point tournant de sa vie publique et personnelle. Lui qui dans sa jeunesse avait rêvé d'être écrivain, il voyait dans l'auteur de *La condition humaine* l'alliage réussi du politique et du culturel : un objectif qu'il n'avait pu lui-même atteindre. Pourtant, plus que tout autre homme politique avant lui, Lapalme a su introduire la culture au sein de l'action politique au Québec. Il s'était fixé des objectifs élevés en matière de développement culturel et souhaitait procéder rapidement, voire précipiter les choses. De toute évidence, les esprits n'étaient pas prêts pour de tels changements au début des années 1960. La création littéraire et artistique qu'il souhaitait voir émerger n'en était encore qu'à ses débuts. De la même façon, les initiatives qu'il avait menées dans d'autres secteurs de la vie culturelle tels, par exemple, le développement des bibliothèques publiques, la défense de la langue française et l'ouverture au monde allaient être reprises et renforcées par ses successeurs.

Georges-Émile Lapalme aura été, en somme, un pionnier dans le domaine des politiques culturelles, comme l'avait été auparavant Athanase David pour qui il conservait toute son estime⁹⁹. Bien qu'on l'ait qualifié d'un des *pères de la Révolution tranquille* par les idées qu'il avait semées en vue de moderniser la société québécoise, il n'a pas bénéficié dans la mémoire collective de la même attention que celle accordée aux Jean Lesage, René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie. En visant un horizon qu'il ne pouvait atteindre, Lapalme apparaît comme un héros tragique de la Révolution tranquille.



99 G.-É. Lapalme, *Mémoires*, t. 3, *op. cit.*, p. 90.

ANNEXE 1 **Crédits du ministère des Affaires culturelles 1961-1962** **et demandes formulées pour 1962-1963**

	Crédits hérités des activités du Secrétariat de la Province en 1961-1962		Crédits demandés 1962-1963
	\$	N. d'employés	
Administration générale	195,000	n.d.	250,000
Musée provincial et archives	190,000	30	227,000
Autres musées	43,200		44,100
Bibliothèque Saint-Sulpice	135,000	29	165,500
Service des bibliothèques publiques	400,000	7	1 412,000
Service de biogéographie	27,000	3 + 7 t. partiel	44,000
Inventaire des œuvres d'art	33,000	7	76,000
Commission des Monuments historiques	500,000	2	1 243,000
Service d'astronomie	16,000	3	24,000
Conservatoires de musique et d'art dramatique	746,000	7 + 93 à la leçon	746,000
Subventions et bourses	640,000		1 280,000
Achat de livres et publication d'ouvrages spéciaux	155,000		170,000
Assurance édition	—		55,000
Concours littéraires et concours artistiques	20,000		128,000
Délégations culturelles	—		185,000
Conseil des arts (administration)	—		150,000
Office de la langue française	—		
• Administration			140,000
• Subventions			75,000
Département du Canada français d'outre frontières	—		
• Administration			100,000
• Subventions et bourses			75,000
• Organisation extérieure			75,000
Divers	5,000		10,000
Total	3 095,200		6 627,000

Source : Rapport sur la situation des organismes transférés au ministère des Affaires culturelles, Québec, le 27 juillet 1961. Non signé, mais vraisemblablement de Guy Frégault. Fonds G.-É. Lapalme, Archives UQAM, cote 109P-630/146.

ANNEXE 2

Dépenses du ministère des Affaires culturelles, du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1963

	Crédits	Dépenses		Non dépensé	
	\$	\$	% du total	\$	% des crédits
Musée de la Province Acquisitions d'œuvres d'art	184,000 [32,750]	144,383 [28,655]	5 %	39,616 [4,094]	21 % [12 %]
Autres musées*	41,100	20,084	0,7 %	21,015	51 %
Archives provinciales	108,800	72,112	2,6 %	36,687	34 %
Bibliothèque Saint-Sulpice	127,000	106,470	4 %	20,529	16 %
Bibliothèques publiques du Québec	500,000	449,026	16,6	50,973	10 %
Inventaire des œuvres d'art	40,000	15,369	0,5 %	24,630	61 %
Commission des monuments historiques	131,200	119,376	4,4 %	11,823	9 %
Archéologie	42,800	28,624	1 %	14,175	33 %
Astronomie	16,000	15,077	0,5 %	922	6 %
Service culturel - Délégation générale à Paris	85,000	50,933	1,8 %	34,066	40 %
Conservatoires de musique et d'art dramatique	703,950	518,506	19,2 %	185,443	26 %
Concours littéraires, scientifiques et artistiques**	75,000	51,290	1,9 %	23,709	31 %
Atelier à la Cité internationale des arts, Paris	18,000	17,640	0,6 %	360	2 %
Subventions à divers organismes	1 000,000	856,167***	31,7 %	143,832	14 %
Immobilisation Acquisition de maisons historiques	250,000	91,609	3,2 %	158,390	63,3 %
Divers	10,000	5,680	0,2 %	4,319	
Total	3 672,850	2 792,495	100 %	850,354	23 %

* Cette catégorie inclut le Musée Laurier à Arthabaska, le Musée Provancher à Cap-Rouge, le Musée Routhier à Sainte-Foy et l'Hôtel Chevalier, dans la basse ville de Québec.

** Ancienne dénomination pour les Prix du Québec.

*** Incluant 71,777\$ pour l'achat de livres de récompenses.

Source : Québec, *Comptes publics*, 1963, p. 102-121.

ANNEXE 3

Dépenses du ministère des Affaires culturelles, du 1^{er} avril 1963 au 31 mars 1964

	Crédits	Dépenses		Non dépensé	
	\$	\$	% du total	\$	% des crédits
Administration	536,400	370,085	9,8 %	166,314	31,0 %
Musée de la Province	144,400	137,200	3,6 %	7,199	4,9 %
Acquisitions d'œuvres d'art	[40,000]	[36,583]		[3,416]	
Autres musées	n.d.				
Archives provinciales	99,000	67,438	1,8 %	31,561	31,9 %
Bibliothèque Saint-Sulpice	104,000	77,847	2,1 %	26,152	25,1 %
Bibliothèques publiques du Québec	910,600	786,498	21,0 %	124,101	13,6 %
Inventaire des œuvres d'art	n.d.				
Commission des monuments historiques	39,500	16,517	0,4 %	22,982	58,2 %
Autres services culturels*	81,800	51,063	1,3 %	30,736	
Service culturel – Délégation générale Paris	75,000	40,116	1,1 %	34,883	46,5 %
Conservatoires de musique et d'art dramatique	773,300	586,187	15,6 %	187,112	24,2 %
Concours littéraires, scientifiques et artistiques**	85,000	66,710	1,8 %	18,289	21,5 %
Subventions					
Organismes + création	1 356,000	1 032,202	35,3 %	323,797	23,8 %
Édition ouvrages	25,000	21,875		3,125	13,6 %
Aide aux auteurs	35,000	34,858		141	98 %
Livres de récompense éd.	100,000	92,295		7,704	25 %
Canada français hors Qc	150,000	129,500		20,500	
Assurance-édition	100,000	1,422		98,577	
TOTAL	1 776,000	1 321,377		454,622	
Immobilisation					
Maisons historiques	150,000	46,572	1,2 %	103,427	68 %
Enquête sur le livre	30,000	28,838	0,7 %	1,161	
Divers	9,000	7,606	0,2 %	1,393	
Total	5 231,000	3 742,488	100 %	1 454,584	27 %

* Incluant l'archéologie et l'astronomie.

** Ancienne dénomination pour les Prix du Québec.

Source : Québec, *Comptes publics*, 1963-1964, p. 110-123.